

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2020

PREAVIS MUNICIPAL No 06/2021

Date de la commission : lundi 10 mai 2021 à 18h.30
Salle du Conseil communal – rue du They 1

Table des matières

1. Conseil communal	1
1.1 Organisation du Conseil communal	1
1.2 Sommaire des séances	2
2. Municipalité	4
2.1 Organisation de la Municipalité	4
2.2 Généralités	8
3. Administration générale	12
3.1 Personnel communal	12
3.2 Greffe municipal.....	13
3.3 Votations et élections	15
3.4 Office de la population.....	16
4. Finances	18
5. Bâtiments et forêts	20
5.1 Bâtiments communaux	20
5.2 Forêts	21
6. Urbanisme – Travaux	26
6.1 Police des constructions.....	26
6.2 Développement durable.....	29
6.3 Service des travaux	29
7. Transports	30
8. Ecoles – Instruction publique	32
8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est	32
8.2 CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux)	34
8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux.....	35
8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)	35
8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »	36
8.6 Passeport Vacances.....	36
9. Prévoyance et aides sociales	36



10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....	39
10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie	39
10.2 Cimetière.....	41
10.3 Vigne communale.....	41
10.4 Gestion des déchets.....	41
10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)	42
10.6 Egouts.....	46
11. Sécurité	47
11.1 ASR (Association Sécurité Riviera).....	47
11.1.1 Mot du Comité de direction	47
11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant).....	49
11.1.3 Composition de la Commission de gestion	49
11.2 Police Riviera	49
11.3 Ambulance Riviera.....	52
11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l’incendie et de secours)	52
12. Culture – Relations sociétés et associations locales.....	54
12.1 Culture	54
12.2 Relations sociétés et associations locales	57
13. Economie.....	57
14. Conclusions	61
Liste des abréviations.....	62



Rapport de gestion 2020

Préavis No 06/2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des Communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2020.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2019/2020

(1^{er} semestre)

M. John GRANDCHAMP, Président
M. Pascal RUCH, 1^{er} vice-Président
Mme Diana HOLLAND, 2^{ème} vice-Présidente
M. José ESCALEIRA LOPES, scrutateur
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur suppléant
M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2020/2021

(2^{ème} semestre)

M. Pascal RUCH, Président
Mme Diana HOLLAND, 1^{ère} vice-Présidente
M. Pascal MASON, 2^{ème} vice-Président
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur
M. Stephan TEKLITS, scrutateur
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppléante
Mme Lydie MAREDA, scrutatrice suppléante
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le lundi 29 juin 2020.

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,
jusqu'au 30 juin 2020

M. Pascal MASON, Président-rapporteur
Mme Christine CLEMENT
M. Olivier GASSER
Mme Diana HOLLAND
M. Bernard JOUVEL
M. Michael PFAFF
M. Stéphane THELIN

- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2020

M. Pascal MASON, Président-rapporteur
Mme Caroline GADEMANN
M. Olivier GASSER
M. John GRANDCHAMP
M. Bernard JOUVEL
M. Michael PFAFF
M. Stéphane THELIN



- **Commission communale**

- Commission communale de recours en matière d'impôts

Mme Marianne PEZZUTI
M. Stephan TEKLITS
Mme Alejandra WIEDMER
M. Olivier GASSER, suppléant
Mme Caroline GADEMANN, suppléante

- Commission de naturalisation

Mme Christine CHEVALLEY, Syndique
M. Arnaud REY LESCURE, Conseiller municipal
Mme Marianne PEZZUTI
M. Pascal RUCH

Commissions intercommunales

- SIGE

Mme Aline SANDMEYER
M. Jean-Luc PUENZIEUX
Mme Diana HOLLAND, suppléante
Mme Francine JORDAN, suppléante

- CIEHL

Mme Susanne WELLE SIEGLER
M. Pascal MASON
Mme Karen ARMSTRONG, suppléante

- Fonds culturel Riviera

Mme Valérie WICHT
Mme Francine JORDAN, suppléante

- Sécurité Riviera

M. John GRANDCHAMP
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, suppléant

- Conseil d'établissements scolaires

Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM

1.2 Sommaire des séances

En raison des mesures sanitaires liées à la pandémie (COVID-19), le Conseil communal n'a siégé que trois fois en 2020 soit :

Première séance : 18 mai 2020

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'organisation des tâches du personnel communal et le fonctionnement de la Commune pendant la pandémie, notamment vis-à-vis des citoyens dits « à risque » ;
- relative à la mise en place d'un marché hebdomadaire le samedi.

2. Communications écrites de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2019 Commission Prévention Riviera – Rapport d'activités 2019 (communication No 01/2020) ;
- relative au rapport d'activités 2019 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – CORAT Riviera (communication No 02/2020).

3. Dépôt de préavis

- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège (préavis No 01/2020), déposé par voie de l'urgence ;



- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'900.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés au renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit « En Sonchaux », suite à la construction d'un réservoir par le SIGE (préavis No 02/2020) ;
- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2019 (préavis No 03/2020) ;
- relatif au rapport de gestion 2019 (préavis No 04/2020) ;
- relatif à la gestion et comptes 2019 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 05/2020) ;
- relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera (préavis No 06/2020).

Deuxième séance : 22 juin 2020

1. Communications orales de la Municipalité

- relative au changement du format des macarons pour le stationnement ;
- relative aux raisons principales de l'augmentation de notre participation au déficit des VMCV ;
- relative à l'avancement du projet de l'étude de fusion avec la Commune de Montreux.

2. Communication écrite de la Municipalité

- relative au rapport d'activités 2019 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 03/2020).

3. Dépôt de préavis

Néant

Troisième séance : 26 octobre 2020

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'abribus côté lac ;
- relative à l'avancement de la construction du bâtiment multi-générationnel ;
- relative à l'avancement du projet de l'étude de fusion avec la Commune de Montreux, notamment la rédaction de la convention.

2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

3. Dépôt de préavis

- relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 (préavis No 07/2020). Ce préavis a été amendé par le Conseil communal dans sa séance du 7 décembre, avec le retrait de la dépense liée au Bus du Marché ;
- relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 08/2020) ;
- relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera (préavis No 09/2020) ;
- relatif au budget communal 2021 (préavis No 10/2020) ;
- relatif au contrat de parc 2022-2031 avec l'association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (préavis No 11/2020).



Quatrième séance : 7 décembre 2020

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la mise à disposition de jardins familiaux, situés devant le bâtiment administratif ;
- relative à l'avancement du projet d'étude de fusion avec la Commune de Montreux, notamment la rédaction de la convention.

2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

3. Dépôt et développement d'un postulat

- postulat de M. Joel Delmatti « La réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ».

4. Dépôt de préavis

- relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, à Montreux (préavis No 12/2020).

2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2020 :

- | | | | |
|-----------------------------------|---|----------------|-------------|
| - Syndique | : | Mme Christine | CHEVALLEY |
| - 1 ^{er} vice-Président | : | M. Philippe | ANDLER |
| - 2 ^{ème} vice-Président | : | M. Ludovic | SHERIF |
| - Membres | : | M. Arnaud | REY LESCURE |
| | | M. Igor | RINALDI |
| - Secrétaire municipale | : | Mme Bernadette | MENETREY |

puis du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 :

- | | | | |
|-----------------------------------|---|----------------|-------------|
| - Syndique | : | Mme Christine | CHEVALLEY |
| - 1 ^{er} vice-Président | : | M. Ludovic | SHERIF |
| - 2 ^{ème} vice-Président | : | M. Igor | RINALDI |
| - Membres | : | M. Philippe | ANDLER |
| | | M. Arnaud | REY LESCURE |
| - Secrétaire municipale | : | Mme Bernadette | MENETREY |



La répartition des dicastères est la suivante :

	<i>Municipal en charge</i>	<i>Municipal remplaçant</i>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Finances (jusqu'au 31.08.2020)		
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines) (dès 01.09.2020)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, fontaines) (jusqu'au 31.08.2020)	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Finances (dès le 01.09.2020)		
Gestion des déchets		
Association Sécurité Riviera (Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)		
Services industriels (gaz, SIGE)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. L. Sherif
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
Epuration (égouts, épuration)		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		



Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2020 se sont traduits par 41 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 434 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et leur simplicité.

	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de lettres	434	432	506	496	612

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 877, soit une moyenne d'environ 21 points par séance.

- Constitution des diverses délégations :

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera), Présidente

FAS (Fondation des Arts & Spectacles), Présidente

TMR (Théâtre Montreux-Riviera), membre du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Fondation de la Saison culturelle, membre du Conseil

Association Maison Visinand, Comité

Musée de Montreux

Fondation du Château de Chillon

Fondation pour l'Équipement Touristique de la Riviera

FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique)

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs)

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux)

Entraide montreuusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)



Titulaires

Office d'impôts

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des
sports d'hiver) dans la région des Rochers-
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux
sociétés sportives s'occupant de la
formation des jeunes

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour
l'Aménagement du Territoire)

COFIL (Comité de pilotage) de l'Agglomération Rivelac

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction

Compagnie industrielle et commerciale
du Gaz SA Vevey

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux



2.2 Généralités

- **Initiative populaire communale intitulée « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* »**

En décembre 2019, les Conseillers communaux de Veytaux et de Montreux allouaient la somme de CHF 80'000.00 (CHF 40'000.00 à charge de chaque Commune, cf. préavis No 17/2019) pour couvrir les frais liés à une étude de fusion, et à l'élaboration d'une convention de fusion. Pour mener à bien le mandat confié par la population veytausienne, les deux Municipalités ont jugé nécessaire de solliciter les conseils d'un mandataire externe pour les accompagner dans cette démarche, et en particulier dans la rédaction d'un projet de convention de fusion.

Le calendrier établi par le mandataire prévoyait des réunions des Groupes de travail dans le courant mars 2020 en vue notamment de la préparation de « Cafés participatifs », l'un prévu en juin et l'autre en septembre 2020. Avec l'arrivée de la pandémie de la COVID-19, ces séances n'ont malheureusement pas pu être maintenues. Ainsi, les réunions des Groupes de travail et l'animation de « Cafés participatifs » ont été reportées jusqu'à un allègement des mesures sanitaires.

Pour malgré tout avancer dans ce processus, un questionnaire à destination des Conseillers communaux a été remis pendant l'été. A Veytaux, il a été soumis à 36 personnes, 31 ont répondu et, à Montreux 59 personnes ont répondu sur les 110 consultées.

Le questionnaire avait été séparé en cinq catégories : vos attentes – vos craintes – les opportunités pour la Commune – la vision de l'autonomie et de la proximité communale – les avantages et les inconvénients d'une fusion.

Pour la synthèse, le traitement des réponses a été regroupé en quatre domaines : la qualité de vie – les prestations – le statut des Villages, autonomie et proximité – avantages et inconvénients d'une fusion.

En raison des mesures sanitaires nouvellement en vigueur à l'automne 2020, les deux Municipalités ont décidé d'avancer sur la rédaction d'un projet de convention de fusion, et de reporter l'organisation de « Cafés participatifs ».

Il est à relever que rédiger un projet de fusion entre deux Communes n'est pas anodin. Il touche au territoire et à l'identité communale, porteurs d'une forte dimension émotionnelle, et engage aussi bien les générations présentes que futures.

Malgré les aléas de la pandémie, les étapes imposées par la procédure sont respectées, vu que les autorités cantonales nous indiquent au plus tôt une échéance en milieu de la prochaine législature. Comme déjà exprimé à plusieurs reprises, la Municipalité souhaite permettre à tous les citoyens de choisir l'avenir de sa Commune en toutes connaissances de cause. Ce n'est que lorsque toutes les questions auront été posées et les réponses apportées que les citoyens pourront se prononcer en votation populaire.

Au surplus, nous relevons que les Conseillers communaux sont informés à chaque Conseil sur l'avancement de ce projet, et la population par l'intermédiaire du journal communal « Le Veytausien ».

- **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)**

Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD est présidée, selon un tournus par ordre alphabétique, par un.e Syndic.que issu.e de l'une des 10 Communes. Depuis le 1^{er} juillet, il appartient à Mme C. Chevalley de conduire les débats de ladite Conférence. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un



dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2020, elle s'est réunie à sept reprises et a échangé sur bon nombre de sujets, notamment la facture sociale, désormais nommée « participation à la cohésion sociale » (PCS), le déficit des VMCV et le coût de la prolongation de la ligne 201 de Villeneuve à l'hôpital de Rennaz, la rénovation du 2m2c, la reconduction de la contribution des Communes au Montreux-Vevey Tourisme (MVT) pour la période 2021-2023, l'agglomération Rivelac ainsi que l'hôpital Riviera-Chablais, antenne du Samaritain.

Les Syndics se sont également réunis en séance extraordinaire par visioconférence dans la première semaine d'avril pour faire le point sur les mesures prises ou à prendre au niveau communal, suite à la crise sanitaire du Coronavirus (COVID-19) qui a surpris chacun(e), à la mi-mars 2020, par sa soudaineté et son ampleur : constitution et fonctionnement des cellules de crise, soutien aux populations vulnérables, gestion des espaces publics, fonctionnement de l'administration communale, organisation du télétravail pour le personnel communal, etc.

Avec la levée progressive du semi-confinement, les Syndics ont régulièrement communiqué, avec le soutien du Préfet, invité aux séances de la CSD, sur la mise en œuvre des directives fédérales et cantonales destinées à lutter contre la COVID-19, ainsi que sur les mesures instaurées ou à instaurer pour que les activités économiques, culturelles, sportives, sociales, de même que la vie politique puissent reprendre en toute sécurité.

Les soutiens publics aux entreprises et organisations impactées par l'arrêt forcé ou le fort ralentissement des activités ont aussi été au cœur des préoccupations : mesures à prendre au niveau communal ou par les instances intercommunales compétentes, notamment.

La recrudescence de la propagation du virus à l'automne et les nouvelles mesures fédérales et cantonales ont aussi fait l'objet d'échanges dans le cadre de la dernière séance de l'année.

Dans le contexte de la gestion de cette crise sanitaire et de ses conséquences, des interdictions à faire respecter et des nouvelles pratiques à instaurer, des soutiens publics spécifiques à concevoir et à assurer, les Syndics ont aussi poursuivi les échanges sur leurs préoccupations conjointes, telles que celles liées aux finances communales ou aux transports publics.

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.

La **CIEHL**, composée des 10 Communes de la Riviera, a été créée en 1986 sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Le CA (Conseil administratif), qui s'est réuni à 3 reprises en 2020, a abordé notamment les points suivants :

- le projet de salles de gymnastique triples ;
- le point de situation de la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de renouvellement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
- le préavis relatif à la contribution de la CIEHL aux travaux de rénovation du 2m2c ;
- le mandat d'étude sur les parkings d'échanges (P+R) ;



- le budget 2021 de la CIEHL.

Le rapport d'activités 2020 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

- **Préfecture**

Visite annuelle

Cette année, la visite annuelle de Monsieur le Préfet fut bien particulière, car les échanges avec la Municipalité n'ont pas pu avoir lieu en raison de la restriction du nombre de personnes à se réunir.

Néanmoins, Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié le lundi 23 novembre 2020 les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

- **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2020 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

- **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le Comité de l'UCV, dont fait partie notre Syndique, a notamment traité les dossiers suivants :

- Facture sociale, désormais appelée « Participation à la cohésion sociale (PCS) » : après plus d'une année de négociations entre le Comité de l'UCV et le Conseil d'Etat, un accord a abouti en août 2020 pour adapter le financement de la facture sociale.

Cet accord négocié entre l'Etat et l'UCV est une première étape nécessaire pour la suite de la réforme ; il se compose de trois éléments principaux :

- Un rééquilibrage progressif de CHF 565 mios entre 2021 et 2027, puis pérenne dès 2028, de CHF 150 mios annuels à l'avantage des Communes. En 2028, la participation communale à la cohésion sociale devrait ainsi atteindre 37% du total, contre 47% actuellement. Cette proportion continuera à diminuer car l'accord prévoit le maintien de la répartition de l'augmentation à 1/3 pour les Communes ;
- Une feuille de route pour l'engagement de discussions sur les réformes de la péréquation intercommunale et le financement de la facture policière, ainsi que sur la question d'un mécanisme de maîtrise des finances communales. Il s'agit d'un engagement pour la suite de la réforme, dont l'aboutissement est totalement indépendant du rééquilibrage financier, ce dernier étant garanti ;
- Une reprise par l'Etat des charges des régions d'action sociale comprises aujourd'hui dans la participation à la cohésion sociale (PCS). Dans les CHF 150 mios de rééquilibrage, environ CHF 60 mios concernent une reprise directe de charges par l'Etat qui sont donc totalement sorties de la PCS et qui permettra une réforme du système en place, en renforçant notamment le rôle du Conseil de politique sociale dans lequel les Communes sont représentées.

Financièrement, cet accord agit sur la dynamique de la participation des Communes à la cohésion sociale, en reportant une partie de celle-ci sur l'Etat, sans bascule d'impôt. Institutionnellement, cet accord est une déclaration de paix pour engager la suite des discussions. Conscient qu'il ne résoudra pas toutes les difficultés financières des Communes, le Comité de l'UCV estime que ce compromis est un résultat de négociation acceptable et nécessaire pour engager la suite des travaux. Les Communes ont ratifié cet accord lors de l'Assemblée générale de l'UCV le 17 septembre 2020.

- Réforme de la péréquation intercommunale : suite à la ratification de l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV sur la participation à la cohésion sociale, les travaux sur la réforme de la péréquation intercommunale vaudoise se poursuivent.



Afin que les Communes vaudoises puissent participer aux réflexions sur la nouvelle péréquation intercommunale, l'UCV s'est penchée sur les enjeux de la réforme et le changement de système, la péréquation des ressources, la facture policière, la péréquation des besoins et les charges particulières des villes.

- Le Plan directeur cantonal (PDCn) : ce plan est entré en vigueur le 1^{er} août 2008. Le Grand Conseil vaudois a souhaité que ce document soit évolutif, ce qui expliquerait les adaptations régulières entreprises. Depuis 2008, plusieurs changements ont été effectués, dont le dernier, l'adaptation 4 bis, approuvée par le Conseil fédéral en date du 20 décembre 2019. La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a démarré les travaux préparatoires de la révision complète du PDCn, qui portera tant sur la forme que sur le fond et entrera, en principe, en vigueur en 2024.

La quatrième adaptation du PDCn, qui fait l'objet d'une consultation, constitue une adaptation intermédiaire qui a pour but de permettre l'intégration de modifications que le Canton a estimées urgentes et qui ne pourraient attendre la révision complète.

En tant qu'acteurs principaux pour la mise en œuvre de ces diverses mesures et étant donné leurs compétences en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions, il est important que les Communes se penchent sur cette 4^{ème} révision et qu'elles fassent remonter leurs observations auprès de l'UCV, qui sera ensuite à même de préparer une réponse circonstanciée aux services cantonaux.

- Projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI) : le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil un projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI). Ce projet ne reconnaît aucunement l'importance de l'activité archéologique dans la production de richesse patrimoniale et la connaissance historique. Contrairement aux législations des autres Cantons romands, ce projet met à la charge des Communes les coûts de sondages et de fouilles archéologiques. La subvention à hauteur de 15% proposée est insuffisante. L'UCV avait soulevé ce point parmi d'autres lors de la procédure de consultation des Communes, fin 2019.

À l'heure de la discussion au Grand Conseil, l'UCV souhaite sensibiliser les Communes et les député(e)s à cette question importante pour le patrimoine vaudois : une véritable responsabilité cantonale est demandée par une participation financière d'au moins 50% des frais de fouilles archéologiques préventives.

- Constructions scolaires : après plus de sept ans de négociations, le Canton et les Communes, représentées par leurs associations faitières, ont procédé ensemble à la révision complète du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS). Cette révision permet de clarifier les rôles en termes de planification scolaire et de préciser le financement du matériel scolaire. Les outils numériques des salles de classe sont également concernés. La transition numérique de l'enseignement pourra se faire de manière plus uniforme au niveau du matériel à disposition des enseignants et en améliorant l'égalité des chances pour tous les élèves.

Le nouveau Règlement sur les constructions scolaires est entré en vigueur le 5 mai 2020.

- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Le groupe Bourgs et Villages relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité de l'UCV. Il a également étudié les dossiers suivants :
 - la présence de chlorothalonil constatée dans l'eau potable, à large échelle, sur le sol suisse ;
 - le port du masque obligatoire dans les transports scolaires, et la remise de 10 masques par le Département pour les écoliers.



3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

Le 18 mars 2020, le Conseil fédéral annonçait la mise en semi-confinement de la population avec notamment la fermeture des administrations communales. C'est à partir de cette date, et jusqu'au 4 mai, que l'administration communale de Veytaux a été fermée au public. Une permanence téléphonique, et la réception de clients sur rendez-vous uniquement, avaient été mises en place. Quant au guichet postal, celui-ci a été assuré par la poste de Montreux. Le traitement des affaires courantes, le suivi des séances de la Municipalité (qui a toujours siégé pendant ce semi-confinement) ont été assurés par les collaborateurs du greffe selon un tournus. Par ailleurs, certaines tâches ont pu être réalisées en télétravail. Le service des forêts, et celui de la voirie, parcs et jardins et conciergerie, se sont organisés pour éviter autant que possible les contacts entre collaborateurs, tout en poursuivant la réalisation des tâches confiées.

Lors de la 2^{ème} vague, les bureaux de l'administration communale sont restés ouverts au public, et les services ont poursuivi leur organisation pour éviter au maximum le contact entre les différentes équipes.

- Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2020, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Catillaz	Mathieu	Collaborateur au service de la voirie	01.01.2019	100	1.00
Curchod	Fabienne	Collaboratrice administrative	01.09.2016	70	0.70
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Humbert	Flora	Paysagiste	01.08.2019	80	0.80
Marinheiro	Fernando	Collaborateur conciergerie/voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la conciergerie/voirie/espaces verts	01.03.2003	80	0.80
Menétréy	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Reymond	Marc-Henri	Forestier-bûcheron	01.02.2020	50	0.50
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron, depuis le 1 ^{er} février à 50%	16.10.2006	50	0.50
Udry	Steeve	Collaborateur administratif, financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	29*	0.29
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50

* Le taux d'occupation (100%) de M. L. Wicht est réparti pour moitié avec la Commune de Villeneuve.

En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 29.36% pour la Commune de Veytaux, 43.40% pour celle de Villeneuve et 27.24% pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.

D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 29.36% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. L. Wicht.



- Service des forêts

Le service des forêts a engagé au 1^{er} février M. M.-H. Reymond à 50%, pour compléter le 50% laissé vacant par M. R. Schneider qui a souhaité réduire son taux d'activité de 100 à 50%.

- **Situation des EPT** (équivalent plein temps)

Le tableau ci-dessous donne l'état des EPT des 7 dernières années :

2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
9.93	10.32	10.40	10.40	10.70 (jusqu'au 30.06) 10.40 (depuis le 01.09)	10.70	10.70

- **Apprentis**

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de M. K. Glardon (engagé le 1^{er} août comme forestier-bûcheron), M. R. Bonjour (en 3^{ème} année comme employé de commerce) et M. G. Bonvin (2^{ème} année comme agent d'exploitation).

Nous relevons que l'apprenti forestier-bûcheron de 1^{ère} année a interrompu sa formation.

- **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers.

3.2 Greffe municipal

- **Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet
- gestion des locations
- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...



- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

- **Agence postale**

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Pour l'année 2020, il faut relever que certains chiffres sont en baisse en raison notamment de la fermeture du 17 mars au 5 mai de l'agence postale pendant le semi-confinement (COVID-19). Le bilan des activités est le suivant :

- Taux d'activité de la part des collaborateurs du greffe : 24% (31 % en 2019, 31% en 2018) ;
- Nombre d'envois distribués : 2'072 (2'303 en 2019, 2'034 en 2018 et 1'885 en 2017) ;
- Ventes et prises en charge par notre agence : 3'174 lettres (3'015 en 2019, 3'084 en 2018 et 2'865 en 2017), 352 colis (260 en 2019, 171 en 2018 et 234 en 2017). Les colis préaffranchis comme Zalando, Sarenza et les colis militaires ne sont pas compris dans ce décompte, étant donné qu'aucun retour financier n'est versé par La Poste pour la réalisation de cette prestation ;
- 137 recommandés (111 en 2019, 97 en 2018 et 61 en 2017).

- **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetières, etc.)
- la gestion des salaires
- le contentieux.

- **Informatique**

- Maintenance

La maintenance des appareils est constamment mise à jour à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien, ce qui réduit leur coût. Notre ancien copieur (en fin de course) a été remplacé par un nouvel appareil qui permet également d'agrafer et de plier les documents imprimés. Cette dernière fonction est très utile pour l'impression de notre journal trimestriel, permettant de réduire considérablement le temps d'un pliage manuel.



- Hébergement

La messagerie est toujours hébergée par la Commune de Montreux. Une solution d'internet plus rapide (fibre optique), pour le transfert des données, arrive à bout touchant pour héberger le reste de nos données à Montreux. La Commune de Veytaux restera « propriétaire » à tout point de vue de ses informations et cet hébergement sera utilisé uniquement pour remplacer notre serveur vieux d'une dizaine d'années déjà.

- Site internet

Le site internet communal est régulièrement mis à jour. Depuis son nouvel aspect visuel, celui-ci rencontre un vif succès et offre des informations claires et détaillées à tout public.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les dernières fonctions du portail sont les suivantes :

- Nouvelles photos aériennes 2020 ;
- Lien direct depuis les parcelles vers le cadastre cantonal des restrictions de droit public à la propriété foncière ;
- Ajout des centres de dépistage COVID-19 ;
- Nouveau logo pour le portail Cartoriviera.

Pour rappel, la Ville de Vevey gère le côté administratif et infrastructure du géoportail. La Ville de Vevey a engagé M. Rémi Bovard, ingénieur HES, pour seconder M. Daniel Gnerre, responsable du SIT Vevey.

3.3 Votations et élections

L'année 2020 aura été marquée par trois scrutins, à savoir :

- Le 9 février

Votation fédérale : Initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »

Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

Electeurs inscrits : 518

Nombre de votants : 212

Votation cantonale : Election complémentaire au Conseil d'Etat (1^{er} tour)

Electeurs inscrits : 518

Nombre de votants : 150

- Le 27 septembre

Votation fédérale : Initiative populaire du 31 août 2018 « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) »

Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)



Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur l'impôt direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers)

Modification du 27 septembre 2019 de la Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)

Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Electeurs inscrits : 529
Nombre de votants : 306

- Le 29 novembre

Votation fédérale : Initiative populaire du 10 octobre 2016 « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »
Initiative populaire du 21 juin 2018 « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre »

Electeurs inscrits : 526
Nombre de votants : 245

3.4 Office de la population

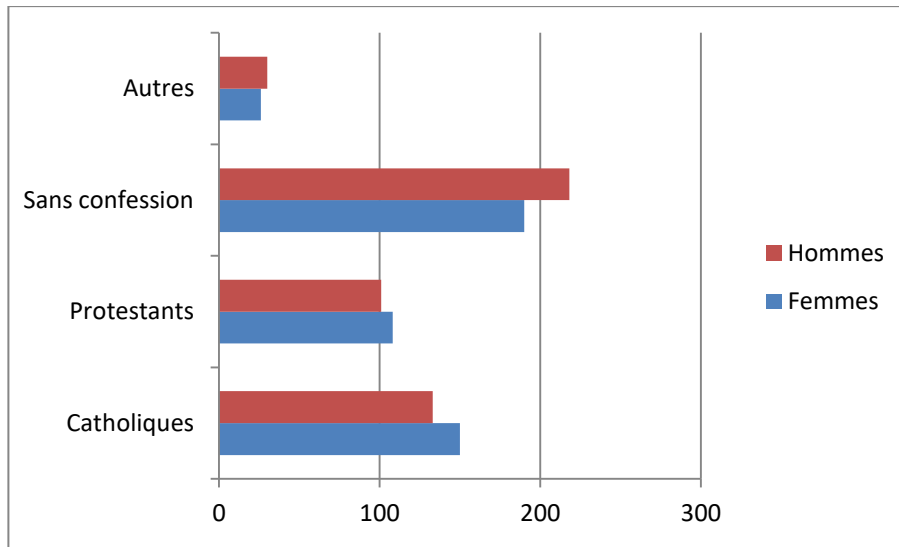
La population établie au 31 décembre 2020 s'élève à 956 habitants (contre 922 au 31 décembre 2019), soit une augmentation de 34 personnes.

- **Statistique des mutations**

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	4	10	14
Séparation	1	4	5
Divorce	7	2	9
Veuvage	2	1	3
Décès	7	2	9
Naturalisation	-	3	3
Arrivée	55	103	158
Changement de domicile	2	10	12
Départ	50	80	130
Naissance	8	7	15
Majorité	5	2	7
Propriétaire de chiens	37	12	49

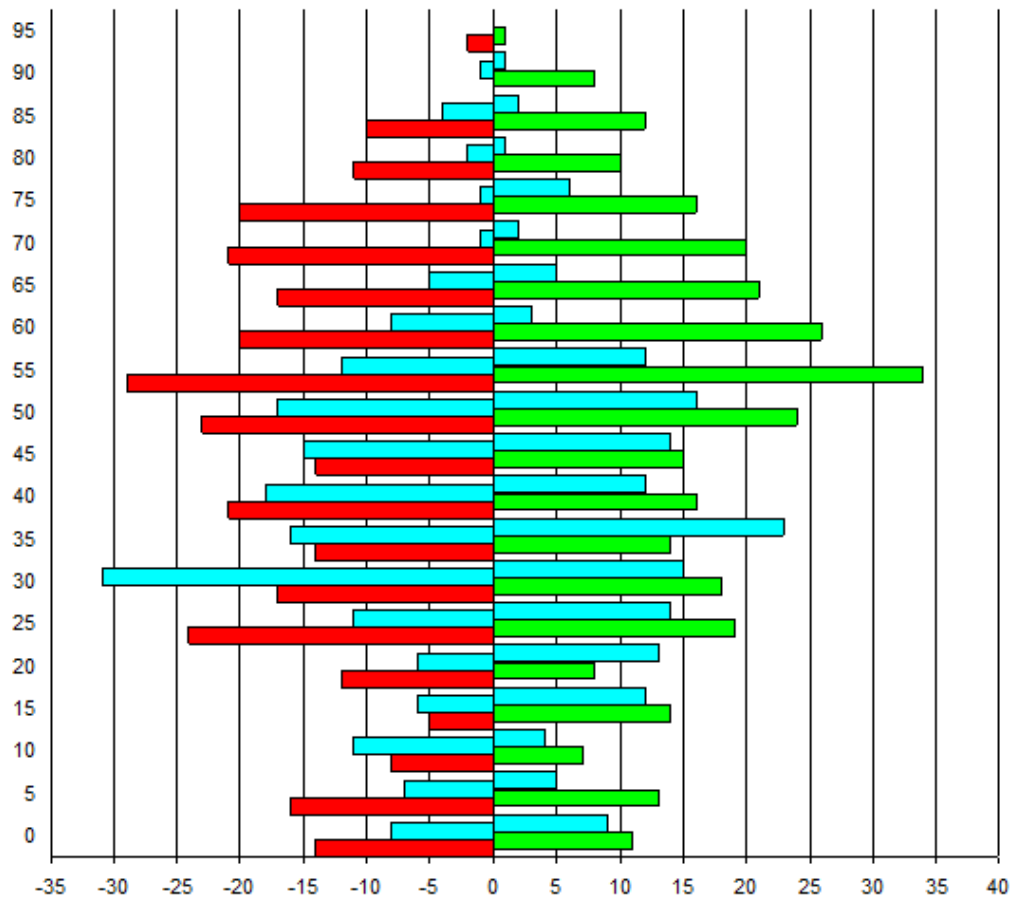


- **Confessions au 31.12.2020**

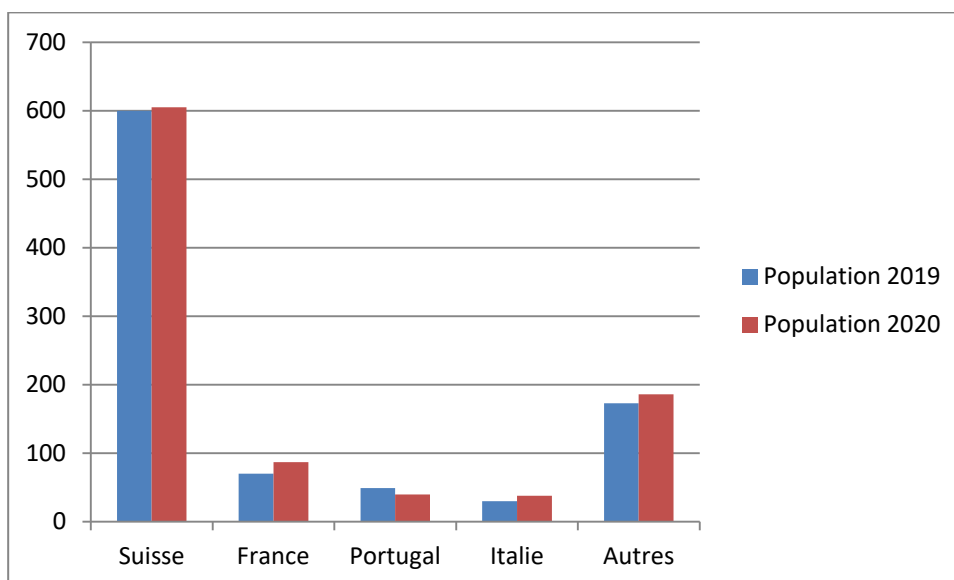


- **Pyramide des âges au 31.12.2020**

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



Comparatif des nationalités 2019-2020



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 78 prolongations, 80 nouvelles demandes, 2 duplicatas et 12 changements de permis ;
- pour les enfants : 39 prolongations, 11 nouvelles demandes, aucun duplicata, 2 changements de permis.

D'autre part, 21 cartes d'identité ont été établies en 2020, dont 3 pour enfants et 18 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2020, 18 familles de demandeurs d'asile ou requérants sur son territoire, soit 37 personnes (20 adultes et 17 enfants). Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

- **Naturalisation**

En 2020, une naturalisation facilitée a eu lieu. De plus, une demande de naturalisation est parvenue à la Commune pour traitement, cependant la candidate n'a pas souhaité donner suite à sa requête.

4. FINANCES

- **Situation financière**

Les comptes 2020 bouclent avec un excédent des revenus de CHF 337'019.89 (marge d'autofinancement positive de CHF 294'617.09) contre un excédent des charges de CHF 236'465.00 au budget 2020 (marge d'autofinancement négative de CHF 91'290.00).

Cette amélioration du résultat est due en partie aux gains réalisés sur les décomptes des années antérieures des recettes fiscales des personnes physiques qui se sont élevés à CHF 669'230.06 en 2020 contre CHF 232'909.49 en 2019.

L'excédent des revenus de CHF 337'019.89 nous permet de réduire le découvert au bilan qui s'élevait à CHF 401'301.20 au 31.12.2019 à CHF 64'281.31 au 31.12.2020.

Si la Municipalité se réjouit du résultat positif de l'exercice 2020, elle reste attentive à gérer au mieux les dépenses de fonctionnement pour garder des finances communales saines.



- **Rentrées fiscales**

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'941'191.46, contre CHF 3'380'700.00 au budget 2020, et CHF 3'557'865.26 dans les comptes 2019.

Nous pouvons vous apporter les commentaires suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 596'263.02 par rapport au budget 2020 et de CHF 427'584.30 par rapport aux comptes 2019. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./, acomptes) s'est élevée à CHF 669'230.06 en 2020 contre CHF 232'909.49 en 2019. Cette variation importante des décomptes des années antérieures est liée principalement à un rattrapage d'impôt depuis l'année fiscale 2006.
- Les impôts des personnes morales ont augmenté de CHF 3'319.98 par rapport au budget 2020 et de CHF 1'077.03 par rapport aux comptes 2019.
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 314'506.15 contre CHF 290'000.00 au budget 2020 et CHF 221'299.80 aux comptes 2019.
- L'impôt sur les divertissements s'est élevé à CHF 120'431.00 contre CHF 365'000.00 au budget 2020 et CHF 394'530.60 aux comptes 2019. Cette baisse significative est due à la crise sanitaire liée à la COVID-19 qui a engendré la fermeture du Château de Chillon et la baisse des visites des touristes étrangers.
- Les intérêts de retard et compensatoires (facturés aux contribuables) se sont élevés à CHF 77'245.95 en 2020 contre CHF 17'000.00 au budget 2020 et CHF 24'397.61 dans les comptes 2019. Cette augmentation importante est liée au rattrapage d'impôts.
- Les défalcons se sont élevés à CHF 113'319.94 en 2020. Elles ont pu être partiellement couvertes par un prélèvement au fonds de réserve pour débiteurs douteux de CHF 70'000.00. Nous précisons que la provision au 31.12.2020 de CHF 130'000.00 correspond à l'évaluation faite par l'ACI.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2020, le budget 2020 et les comptes 2019 se trouve en page No 19 du préavis municipal No 05/2021 « comptes communaux 2020 ».

- **Péréquation/facture sociale/réforme de la Police**

Sur la base des rentrées fiscales 2020 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes afin de couvrir les décomptes qui interviendront en septembre 2021 :

- Fonds de péréquation : CHF 281'600.00 à payer. L'augmentation des rentrées fiscales génère une augmentation de notre participation.
- Facture sociale : CHF 141'000.00 à recevoir. Les acomptes facturés par le Canton en 2020 étaient basés sur les rentrées fiscales 2018. Lors de cette année là, nous avons encaissés des recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) de l'ordre de CHF 868'594.40.
- Réforme de la Police : CHF 10'400.00 à payer.

Les décomptes relatifs aux comptes 2019 sont intervenus fin octobre 2020, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 574'617.00 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2019, nous avons provisionné un montant de CHF 487'300.00 à recevoir.



- Facture sociale : CHF 18'904.00 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2019, nous avons provisionné un montant de CHF 21'500.00 à payer.
- Réforme de la Police : CHF 1'252.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes ont influencé favorablement les comptes 2020 de la Commune à hauteur de CHF 128'973.00.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 20 avril 2021 par la fiduciaire BDO.

5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

- Chalet Le Grenier

Aucun entretien n'a été réalisé.

- Chalet des Chasseurs

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- Chalet des Vaches

Des prestations importantes ont été réalisées. Il s'agit de travaux d'étanchéité pour combattre les problèmes de moisissure, avec le drainage de la façade située à l'arrière du chalet, la mise en place d'un chéneau, et la réfection de la toiture. De plus, nous avons procédé au remplacement de la moitié du plancher de l'écurie amont.

- Jardin Alpin

Le toit en tavillons de la cabane à outils a été refait suite à des dégâts causés par des chutes de pierres.

- Refuge de Champbabau

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2020, 25 manifestations s'y sont déroulées, contre 23 en 2019, 26 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016.

Depuis la rentrée scolaire d'août, la classe de Mme B. Sentinelli (du collège de Veytaux), en compagnie de 2 autres classes, se rendent une fois par mois à pied dans la châtaigneraie pour une sortie en plein air.

- Kiosque du Port du Clos de Chillon

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée. Il est à relever que la tenancière a pu maintenir ouvert le kiosque pendant toute la durée de la pandémie. Les tables et bancs (qui relèvent de la Commune) ont cependant été retirés dans le respect des mesures sanitaires.

- Bâtiment communal – Collège

Des travaux liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège ont été entrepris. Bien que leur financement ait été assuré par un don, le préavis No 01/2020 a été soumis au Conseil communal, qui l'a accepté lors de sa séance du 16 mars 2020.

Par ailleurs, des vannes thermostatiques ont été remplacées afin d'améliorer le bilan énergétique du bâtiment.



- Hangar communal à bois

Suite à l'incendie du jeudi 9 juillet 2015, la Municipalité est toujours à l'étude du réaménagement de cette place, avec la création d'environ 19 places de parc destinées à la location, et une liaison piétonne sur le chemin de Liboson. Les échanges avec l'OFROU (Office fédéral des routes) sont longs et compliqués. La Municipalité étudie d'autres affectations pour cette place, si l'aménagement en stationnement devait être trop compliqué à réaliser.

- Auberge de Sonchaux

Nous avons procédé au remplacement des fourneaux à gaz, fours électriques, hôte de ventilation et divers raccordements électriques. Plusieurs autres travaux d'entretien courant ont été réalisés, ainsi que le fauchage des prés situés autour du bâtiment, la mise en place et le retrait des guirlandes de lumières.

Autres bâtiments communaux

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.

Cultes – Chapelle

Fréquentation de la Chapelle

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2020 :

- 12 services religieux les dimanches ou jours fériés ;
- 5 services funèbres ;
- aucun baptême ;
- aucun mariage.

- Paroisse protestante de Montreux-Veytaux

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

5.2 Forêts

- Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2020 se décomposent comme suit :

Activités	2020	2019	2018
Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	2'789.50 h	3'859.25 h	2'881.00 h
Projet sylvicole ou projet desserte	915.25 h	1'094.50 h	585.75 h
Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	96.00 h	49.25 h	89.25 h
Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	924.00 h	414.75 h	909.50 h
Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	216.25 h	192.25 h	216.00 h



Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	185.25 h	520.75 h	324.00 h
TOTAL	5'126.25 h	6'130.75 h	5'005.50 h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2020, 118 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Veytaux.

Coupes de l'année 2020

Exploitation annuelle	2020	2019	2018	2017
Coupes du projet sylvicole	2'106 m ³	1'377 m ³	1'359 m ³	1'741 m ³
Coupes forcées	40 m ³	5 m ³	10 m ³	5 m ³
Coupes de bois normales	46 m ³	30 m ³	18 m ³	147 m ³
TOTAL	2'192 m³	1'412 m³	1'387 m³	1'893 m³

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 1'295 m³ de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2021.

- Projets sylvicoles 2016-2019, préavis No 13/2015

Coupe projet sylvicole 2020 préavis No 13/2015

Lieu	Volumes
Coupe « Chemin de la Cuisine aval » tracteur	104 m ³

Ce préavis est terminé. Il a permis d'entretenir 38 hectares de forêts de protection et exploiter 6'469 m³ de bois. Ce programme ambitieux a permis de profiter de subventions non utilisées par d'autres triages forestiers dans le Canton. Ces montants supplémentaires accordés à la Commune de Veytaux, additionnés au travail réalisé par notre propre personnel (2'690.5 heures) permettent de boucler ce préavis avec une économie substantielle sur les prévisions.

- Projets sylvicoles 2020-2024, préavis No 18/2019



Place à bois coupe de Praz-Fornay 2020



Coupes projet sylvicole 2020 préavis No 18/2019

Lieu	Volumes
Coupe Noyer-Bu câblée	376 m ³ <i>Propriété privée 85 m³</i>
Coupe Raveyre hélico	145 m ³
Coupe Raveyre tracteur	87 m ³
Coupe Piste Vita hélico	63 m ³
Coupe Liboson d'En Bas câblée	493 m ³
Coupe Malajoux câblée	393 m ³
Coupe Praz-Fornay câblée	445 m ³
Total estimé	2'002 m³ Avec propr. privés 2'087 m ³

Les coupes câblées ont pour objectif de créer des ouvertures dans les peuplements pour rajeunir la forêt de protection sur de longues distances à partir de la route à l'aide d'un téléphérique forestier provisoire.

Les coupes débardées par hélicoptère sont réalisées dans les endroits trop raides pour la mise en place d'un câble ou pour des interventions difficiles ou ponctuelles.

Les travaux réalisés à l'aide d'un tracteur avec grue se situent dans les abords immédiats des routes.

- Coupes forcées

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n'y a pas eu de gros dégâts.

Coupes forcées 2020

Coupe de chablis bostrychés et secs (laissé en forêt)	30 m ³
Coupe chablis divers	10 m ³
Total	40 m³

- Coupes normales

Coupes normales 2020

Coupe lisière terrain de sport	10 m ³
Coupe sécuritaire route de la Talusaz	36 m ³
Total	46 m³

- Plan de gestion forestier

Le nouveau plan de gestion a été sanctionné par le Département de l'Environnement et de la Sécurité. Pour rappel, le dernier plan de gestion datait de 1949. Ce document donne les lignes directrices de la gestion des forêts communales et de leur différentes fonctions que ce soient les volumes de bois à couper (possibilité : 1'800 m³ par an), les soins aux jeunes peuplements et plantations à effectuer ainsi que les travaux d'entretien des dessertes et les investissements. Un volet concernant les forêts privées a été intégré qui fixe la possibilité de coupe à 100 m³/an.



- Soins culturaux

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.

Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs

- Entretien des ouvrages

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée et l'équipe des forêts ont effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages, tout comme le débroussaillage de ces derniers.

La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. Malheureusement, ce projet compliqué avance difficilement au niveau de la répartition des frais entre les différents partenaires, et nous prenons du retard sur le programme initialement prévu. Néanmoins, la Municipalité souhaite déposer un préavis dans le 2^{ème} semestre 2021 pour une réalisation des travaux au début 2022.



Arbre déraciné en travers du sentier de Plandoran-Route du Col de Chaude



Conditionnement des blocs par hélicoptage

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

- Routes de montagne et chemins forestiers

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

- Sentiers pédestres, accueil en forêt

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.

La fontaine du Plan-la-Goille a été remplacée.

Des arbres déracinés sur le sentier entre Plan-d'Oran et la Route du Col de Chaude ont nécessité des travaux de minage pour dégager le sentier.

Les travaux d'entretien des activités du parcours vita ont été réalisés. La note « A » a été attribuée lors de la visite des infrastructures par l'organe de contrôle.

Sur les quais, la barrière a été remplacée entre la gare CFF et la plage de Chillon.





Activités parcours Vita



Barrière en mélèze Quai de Chillon



Bassin en mélèze

- **Chalet des Vaches**

Des travaux d'assainissement du mur arrière ont été réalisés et la pose d'un chéneau. Une partie du plancher de l'écurie amont a été remplacé.

- **Auberge de Sonchaux**

Un podium pour stocker les containers de l'auberge de Sonchaux a été réalisé.

- **PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)**

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

Le PNR est chargé de trouver des projets en faveur de la biodiversité en forêts pour la Fondation Mava. La Commune de Veytaux a présenté un projet sur la propriété pour des travaux d'amélioration de biotopes en faveur du tétras Lyre aux Dentaux.

Le Conseil communal a accepté de poursuivre sa collaboration avec le Parc. Il a accepté le préavis No 11/2020 - Renouvellement du Contrat de Parc avec l'Association du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour la gestion d'un parc naturel régional.

- **Manifestations, divers**

L'équipe des forêts a réalisé des réparations sur le toit en bardeaux de la cabane à outils du jardin alpin aux Rochers-de-Naye.

Des travaux de débroussaillage de la Veraye ont été réalisés contre facturation pour la DGE Eau.



- **Châtaigneraie de Champbabau**

Nous avons constaté que de nombreux châtaigniers sèchent. Un inventaire de tous les arbres a été effectué, incluant la numérotation, le diamètre et l'état sanitaire et le type d'intervention à réaliser. Ce travail permettra de rédiger un projet d'entretien chiffré.

- **Commission intercommunale de sécurité « avalanches »**

La rédaction d'un plan d'alarme et d'interventions intercommunales contre les dangers d'avalanches, regroupant les Communes de Veytaux, Montreux et Villeneuve, est en cours d'élaboration. Les Municipalités ont mandaté le bureau Ecoeng pour la rédaction de ce concept qui contiendra une partie descriptive des secteurs et événements, les procédures d'alertes et d'intervention, l'organigramme ainsi que la gestion de crise et les mesures de ripostes. Ce document « obligatoire » et son étude sont subventionnés en partie par le Canton.

- **Equipe des forêts**

L'Inspecteur forestier du 4ème arrondissement, Monsieur Serge Lüthi, a pris sa retraite en septembre. Il a été remplacé par M. Maxime Pattaroni.

- **Récolte des châtaignes 2020**

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 3'405.00 (CHF 2'442.60 en 2019). Il s'agit de la meilleure vente depuis la mise en place en 2012. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non résidents et gratuit pour les veytausiens.

6. URBANISME – TRAVAUX

6.1 Police des constructions

- **Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête**

Treize demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2020, dont :

- trois demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;
- dix demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
 1. création d'un garage et aménagement extérieur ;
 2. démolition après incendie de l'habitation ECA 260 et reconstruction d'un bâtiment d'alpage ;
 3. remplacement du pont supérieur de Chillon ;
 4. création d'un ascenseur public et d'une passerelle ;
 5. construction d'une villa individuelle avec garage enterré et piscine ;
 6. construction d'un chalet sur deux niveaux ;
 7. agrandissement du bâtiment existant, aménagements extérieurs, création d'une place de parc supplémentaire ;
 8. construction de deux villas individuelles avec garages enterrés et piscines ;
 9. construction d'une terrasse deck, pose d'un spa de nage et d'un portail en bois ;
 10. transformation d'un restaurant en deux appartements.

En raison de l'application du télétravail aux collaborateurs cantonaux pour répondre aux mesures sanitaires (COVID-19), le greffe a dû s'adapter pour la transmission des documents numériques.



- **CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

- **RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

- **CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagements du territoire qui concernent l'ensemble de la région.

Sur les quatre séances initialement planifiées pour l'année 2020, la CORAT plénière n'en a maintenu que deux en mars et en septembre. Les deux autres séances ont été annulées, faute d'objets importants à traiter et à fortiori, au vu des mesures sanitaires en vigueur. L'un des principaux sujets abordés en 2020 est celui du mandat d'étude concernant la problématique des parkings d'échange (P+R), confié au bureau team+. En outre, la commission a poursuivi les échanges autour des projets et questionnements des Communes et a été informée sur l'état de la situation concernant l'exploitation du Bus du Petit Prince et des réflexions en cours y relatives. Au surplus, de brefs points d'information ont été faits sur les démarches en cours de l'agglomération Rivelac.

- **Construction d'un bâtiment multi-générationnel**

Le début des travaux de la construction de ce bâtiment a été légèrement ralenti, afin d'analyser et de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du majestueux Cèdre du Liban.

Accompagnée de l'architecte, la Municipalité a défini le choix des matériaux, le détail des exécutions et la finalisation des aménagements intérieurs.

Ce bâtiment devrait être remis à la Commune en août 2022.

- **Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle**

Le 2 décembre, le Conseil communal accordait le crédit d'investissement nécessaire pour l'installation d'un ascenseur public et la création d'une passerelle (préavis No 16/2019).

Soumis à l'enquête publique du 11 mars au 9 avril, ce projet a fait l'objet de trois remarques qui ont été traitées.

Un permis de construire a été délivré le 8 juin. L'architecte travaille sur les détails pour l'exécution.

- **Transformations intérieures du Fort de Chillon en exploitation accessible au public**

Les travaux de transformation du Fort de Chillon en musée sont terminés et le musée a pu être ouvert au public le 12 décembre, ceci après plusieurs mois de retard en raison de la pandémie (COVID-19).



- **Château de Chillon – Construction d’un pavillon cafétéria-restaurant**

En juin, la Fondation du Château de Chillon ouvrait son pavillon cafétéria-restaurant « Le Byron » au public.

- **Agglomération Rivelac**

Mme Corinne Margalhan-Ferrat a été engagée début juin comme Cheffe de projet Agglo Rivelac. Ses principales tâches ont été la constitution d’un avant-projet de statuts de l’Agglomération Rivelac qui définissent sa gouvernance et sa gestion. 19 Communes, sur 2 Cantons (Vaud et Fribourg), sont comprises dans cette agglomération.

Mme Corinne Margalhan-Ferrat a dû définir des programmes provisionnels des SRGZA (Système Régional de Gestion des Zones d’Activités) et du plan d’Affectation de l’Agglomération.

- **Plan d’Affectation communal (PACom)**

Etant donné que la Commune de Montreux s’est vue refuser son PACom, elle a décidé d’intégrer le secteur des Rochers-de-Naye (Montreux) dans sa future étude. De ce fait, le secteur des Rochers-de-Naye (Veytaux), ainsi que les études complémentaires pour les dangers naturels et avalanches ont dû être intégrés dans notre PACom, ce qui engendre un prolongement du processus global.

- **Commission de salubrité**

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de quatre permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est inférieur à celui de l’année 2019.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSON DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve

- **Commission d’urbanisme**

En application du règlement communal y relatif, la commission restreinte de l'urbanisme s’est réunie à trois reprises en 2020.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
		M.	Xavier	DELGADO	Architecte
		M.	Alexandre	REPETTI	Ingénieur et aménagiste
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur
Représentant de la Municipalité	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal



- **Inspectorat des chantiers**

L'inspecteur des chantiers, M. J.-P. Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1'510 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2020, soit :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Veytaux	43	52	48	47	63	77
Total	1'510	1'630	1'552	1'479	1'853	1'520

L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont adressé, durant l'année 2020, 2'564 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Total	2'567	2'795	2'622	2'753	3'114	3'046

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 64 rendez-vous de chantiers (78 en 2019).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Veytaux	7	13	10	6	10	19
Total	414	490	496	462	402	423

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2020, deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques, d'un montant total de CHF 4'500.00. Deux subventions avaient également été octroyées en 2019 pour un montant total CHF 5'508.45.

6.3 Service des travaux

- **Requalification de la RC 780 aux abords du Château de Chillon**

En collaboration avec le Canton, la Fondation du Château de Chillon et la Société du Fort de Chillon SA, la Municipalité a poursuivi les études débutées en 2017, avec la prise de décisions de principe sur les futurs aménagements souhaités. Le projet a été mis en consultation de la Commission fédérale « Monuments historiques », et de la commission « Nature et paysage ». Ces deux commissions ont fait part de quelques remarques, qui ont été apportées au projet initial.

- **Entretien des routes communales**

Des entretiens courants ont été effectués :

- Des abribus et aménagements ont été construits et mis en place par les collaborateurs du service de la voirie.
- RC 780 en traversée de localité : les derniers marquages au sol ont été réalisés en début d'année.
- Diverses petites réparations ont été effectuées sur des sacs de routes.
- Routes forestières : des études ont débuté pour la réfection de l'ancienne route de Sonchaux jusqu'au Liboson, ainsi que la route qui mène à l'alpage de Sonchaux (Plan-la-Goille) et à l'aire de



départ des parapentistes. La Direction générale de l'environnement et les améliorations foncières pourraient prendre en charge une partie des frais liés à la réfection de ces routes.

- **Rives du lac, port du Clos de Chillon**

Des contrôles et des réparations ont été effectués sur les chaînes d'amarrages.

L'entreprise Intrasub SA a été mandatée pour mener une étude sur l'état des rives, des enrochements et la recherche d'affouillements. Les conclusions du rapport démontrent des anomalies à résoudre rapidement, ainsi des investigations se poursuivent. Des solutions seront recherchées et des contacts seront pris avec un bureau d'ingénieurs et la Sgrave SA.

- **Installations de remontées mécaniques**

Une étude pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye a fait l'objet d'un préavis (No 09/2019, adopté le 17 juin 2019). La mise en conformité du couvert, l'assainissement de lieu de stockage et de transfert du carburant ont fait l'objet d'une enquête publique. Les travaux ont été réalisés au printemps 2020.

- **Eclairage public**

Un candélabre a été changé au chemin de Plan-Manon. Des remplacements et mises sous compteur étaient prévus. Cependant, en raison de la situation sanitaire (COVID-19), ces travaux n'ont pas pu être réalisés.

7. TRANSPORTS

- **CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)**

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00, et au prix de CHF 22.50 pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif et les enfants.

En 2020, aucun plein-tarif et 13 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 13 plein-tarifs et 37 demi-tarifs en 2018). Cette baisse est principalement due à la situation de pandémie et au fait que la CGN a instauré la vente de billets nominativement et pour un jour précis, alors qu'auparavant ceux-ci étaient au porteur, sans date précise. Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

- **Bus du Petit Prince**

Pour l'année 2020, le nombre de billets vendus est en baisse par rapport à 2019, soit 5'927 billets de moins ; ceci est dû principalement à la situation de pandémie. Il y a eu 2'838 billets vendus à CHF 5.00 (contre 8'765 en 2019, 9'176 en 2018, 7'627 en 2017, 7'938 en 2016), dont 288 billets par SMS, ce qui représente 11.29% du total.

Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (922 au 31 décembre 2019) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).

- **Bus du Marché**

Les horaires en 2020 sont restés inchangés par rapport à 2019, soit tous les vendredis matins :

Trajet aller :

08h55 Collonge-Chantemerle

08h56 Collonge-Veraye

08h57 Veytaux-Place du Village

09h02 Montreux-Place du Marché

Trajet retour :

11h10 Montreux-Place du Marché

11h16 Collonge-Chantemerle

11h18 Collonge-Veraye

11h20 Veytaux-Place du Village



Le prix de la course reste également inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le demi-tarif CFF). Le montant de la course, facturé par les VMCV est resté stable, soit CHF 138.00 HT/course/semaine.

Etant donné la situation de pandémie, il n'a pas été possible d'avoir un comptage du nombre d'utilisateurs. Dès lors, il n'y a pas eu de bus du Marché de mi-mars à mi-juin. Au vu de la charge financière, le Conseil communal a décidé d'annuler ce bus dès 2021.

	2020	2019	2018
Nombre d'utilisateurs total	inconnu	176	217
Nb d'utilisateurs pour trajet « aller »	inconnu	93	100
Nb d'utilisateurs pour trajet « retour »	inconnu	83	117
Coût total par utilisateur en CHF	inconnu	44.03	35.71
Solde TTC à charge de la Commune en CHF	2'898.21	3'875.04	3'875.04

- Cartes journalières CFF

En 2020, la participation à perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 6'756.80, contre CHF 2'779.00 en 2019, ce qui représente le 1/5 du montant entre les achats et les ventes de cartes sur la totalité des cartes mises à disposition pour les Communes de Veytaux et Montreux. La hausse du déficit de ces deux dernières années est due à une augmentation du prix d'achat des cartes et à la stagnation du prix de vente à CHF 45.00.

Au vu du déficit croissant lié à la vente de ces cartes, la Municipalité a décidé de résilier au 31 décembre 2020 la convention qui nous lie avec la Commune de Montreux pour la vente de celles-ci. Cette décision a été dictée également par le fait que les CFF mettent régulièrement en vente des titres de transports à des prix très intéressants.

- Transports publics VMCV SA (VMCV)

Des montants importants devaient être intégrés dans le budget communal 2020 consécutifs, pour l'essentiel, à la prolongation de la ligne 201, pour la desserte en transports publics du nouvel Hôpital Riviera-Chablais (HRC). Le Conseil d'État a été sollicité afin qu'une décision rapide soit prise pour que la répartition du déficit soit revue.

En juin 2020, un accord de financement de la ligne 201 a été scellé avec le Canton, comme suit :

- La section de ligne *Vevey funiculaire – Villeneuve gare* demeure du trafic urbain ;
- La section de ligne *Villeneuve gare – Rennaz village* est reconnue comme ligne régionale, ce qui implique un cofinancement cantonal et fédéral.

Dès le début de la crise liée au contexte d'épidémie de coronavirus et à mesure que la situation évoluait, les mesures d'hygiène et de protection des collaborateurs et voyageurs ont été renforcées et l'offre de transport a été progressivement réduite à la fréquence dominicale.

En fonction de la prolongation des mesures fédérales, l'entreprise prévoit une perte de recettes importante.

- Semaine européenne de la mobilité

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2020, le Canton souhaitant accompagner les changements de pratique en matière de mobilité urbaine et favoriser la mobilité douce.



8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études partagées en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I.

Le degré primaire dure huit années, partagées en deux cycles de quatre ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de trois ans, aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire.

Conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de quatre ans révolus au 31 juillet.

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire est placé sous la responsabilité cantonale, via le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC). Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps, ...), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présente donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité des Communes.

Les élèves de 1P et 2P sont accueillis au collège de Veytaux en 1 seule classe, dédoublée avec assistanat. Cette classe est composée de 21 élèves (9 sont de Veytaux, 11 de Territet et 1 de Montreux).

De plus, 59 élèves (34 en primaire et 25 en secondaire) (52 en 2019) sont enclassés au sein des collèges Gare 33, Etraz et Collonge.

- Direction et secrétariat

Le Directeur, les enseignants, le personnel administratif et les apprenant-e-s sont des collaborateurs cantonaux.

- Transports scolaires

Le bus scolaire est loué à l'entreprise « Montreux Excursions ». Il est conduit par un chauffeur engagé par la Commune de Montreux et/ou son remplaçant.

La Commune prend à sa charge les frais de transports pour les élèves dont le trajet à pied entre le domicile et l'école est supérieur à 2,5 km. Ils reçoivent une attestation en début d'année scolaire leur permettant de retirer leur titre de transport auprès du guichet des VMCV ou du GoldenPass. 34 abonnements (31 en 2019) ont été délivrés à des élèves de Veytaux.

Des courses spéciales sont commandées à l'entreprise Car Postal Valais pour conduire les élèves entre Fontanivent et l'école de Chernex ou pour remonter au Vallon de Villard à 17h00.

Onze élèves EPSMO et neuf élèves EPSME fréquentent une classe OES (classe officielle de l'enseignement spécialisé). Ils sont transportés en taxis privés de leur domicile au collège d'Etraz et retour. Le coût du transport est pris en charge par le SESAF (Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation).

Des transports VMCV sont organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier, le bus scolaire n'étant pas en mesure d'assumer tous les transports.



- **Devoirs surveillés**

Les élèves de 5P et 6P peuvent suivre les devoirs surveillés sur l'initiative de l'enseignant(e) qui soumet la proposition aux parents. Ce sont des élèves qui ont besoin de soutien pour faire leurs devoirs.

Les élèves de 7P à 11S peuvent s'inscrire aux devoirs surveillés de 12h40 à 13h40 ou de 16h00 à 17h00. Leur présence est contrôlée.

Cette prestation est offerte gratuitement par les Communes de Veytaux et Montreux.

- **Journées de ski**

Organisées pour les classes de 5P et 6P de Montreux-Est, deux journées de ski sont proposées aux Rochers-de-Naye. Elles permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront dès la 7^e année. Dix classes EPSME en ont bénéficié. Le prix de revient moyen par élève et pour les deux jours s'élève à près de CHF 150.00.

- **Camps**

7 classes de 7P et 9S HarmoS ont participé à un camp de ski à Leysin (chalet communal des Esserts), Bretaye (Ancienne cabane militaire communale) et aux Diablerets (Le Rachis).

En raison du semi-confinement, toutes les classes de 8P et certaines classes de 7P n'ont pas pu participer à un camp de ski dans les stations des Alpes vaudoises comme prévu : 6 camps ont été annulés.

Quatorze classes du primaire ont participé à un camp d'automne ou d'été à Leysin, au chalet communal des Esserts.

Les activités sportives d'un camp d'hiver sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH) secondé par une équipe de moniteurs engagés par la Commune.

- **Activités culturelles**

Différents spectacles et diverses activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux ou extérieurs.

La situation pandémique a obligé les directions des écoles à annuler nombre d'activités culturelles mais aussi pédagogiques. Ainsi, les joutes sportives de juin-juillet n'ont pu avoir lieu. Les cérémonies des promotions se sont déroulées dans des configurations inhabituelles sous la forme d'une émission télévisée transmises sur internet pour l'EPSME.

Il n'y a pas eu les traditionnelles projections au cinéma en décembre. L'EPSME a renoncé à sa grande fête de Noël et les festivités par collèves et par classes ont été largement restreintes.

La Direction a dû annuler les échanges linguistiques avec la Gutenbergschule de Wiesbaden, tant le voyage « retour » des Allemands en mars que « aller » de nos élèves en septembre.

- **Conseillère Ecole-Famille**

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes : élèves en souffrance dans leur milieu scolaire et familial, familles sollicitant un soutien éducatif, social et/ou administratif, élèves en décrochage scolaire. Les demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.).



Chaque établissement dispose de sa conseillère pour un taux de 60%, offrant un suivi approfondi et régulier aux familles. Les familles bénéficient alors d'un soutien continu et performant.

- **Service de santé scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières, en collaboration avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille de parler de leur santé et d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

- **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage ont été effectuées dès le 6 janvier 2020 par les sept médecins-dentistes signataires de la convention avec la Commune de Montreux. Une médecin-dentiste de Villeneuve, également signataire de cette convention, applique le tarif dentaire scolaire mais ne procède pas aux visites de dépistage.

Tous les élèves des classes primaires et secondaires ont été convoqués au cabinet de Rambert à Clarens, ou à celui du collège d'Etraz à Montreux.

36 (35 en 2019) matinées ont été consacrées au dépistage des caries. Un médecin-dentiste examine en général quatre classes par matinée. 1'184 (1'071 en 2019) élèves du secondaire et 1'236 (1'258 en 2019) élèves du primaire ont été examinés. 68 (62 en 2019) classes du secondaire et 70 (70 en 2019) classes du primaire ont été visitées.

Selon le règlement, les traitements dentaires au bénéfice d'un subside communal doivent être effectués par un médecin-dentiste signataire de la convention avec la Commune de Montreux et les traitements orthodontiques doivent être suivis chez un spécialiste en orthodontie.

Les heures consacrées au dépistage sont comptabilisées et évaluées en points, selon les indications de la Société Suisse d'Odontostomatologie.

Actuellement, deux systèmes de tarification sont en vigueur :

- la valeur du point est de CHF 3.10. Une matinée représente 368 points ;
- la valeur du point est de CHF 1.00. Une matinée représente 1'283.20 points.

8.2 CET (Conseil d'Établissements Montreux-Veytaux)

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

- **Rôle du CET**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.

Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.



- **Composition du CET**

Représentantes des autorités communales de Veytaux

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM, Conseillère communale à Veytaux

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le CET s'est réuni à deux reprises en 2020 et a débattu des points suivants :

- Les cours à option dans les établissements scolaires ;
- Le projet LIFT (projet visant à sensibiliser les élèves dits à risque dès la 9^{ème} année scolaire à révéler leurs aptitudes, à les motiver et à les aider à trouver des perspectives positives pour le passage de l'école obligatoire au monde du travail) ;
- Les futurs travaux des bâtiments scolaires.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

Notre APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine et permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. Les élèves de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2020, la fréquentation de l'APEMS a été de 38% par les écoliers veytausiens et de 62% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 1'931 repas servis en 2020 contre 2'342 en 2019. Cette baisse est liée à la fermeture des classes du 17 mars au 11 mai 2020 à cause de la pandémie de COVID-19.

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 5 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire qui sont les suivantes : Les Lutins et La Pouponnière à Clarens, Les Moussaillons et La Coccinelle à Montreux, ainsi que Les Lucioles à Chailly.



La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 51 accueillantes en milieu familial (AMF). Une seule se trouve à Veytaux. 14 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour.

8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45. Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du REME (Réseau Enfance Montreux et Environs) ; elle ne dépend donc pas de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage. Durant l'année 2020, une moyenne de 7 enfants, répartis sur les jours ouvrables, ont bénéficié de cette structure qui a dû fermer du 16 mars au 11 mai 2020 en raison de la pandémie.

8.6 Passeport Vacances

En raison de la pandémie et malgré la troisième phase d'assouplissement de certaines mesures prises par le Conseil fédéral en mai 2020, la Municipalité de Montreux a décidé de transformer l'édition 2020 du Passeport Vacances en un dispositif d'animation de proximité. Afin de respecter, d'une part, les règles d'hygiène et de conduite et, d'autre part, restreindre au maximum les déplacements de personnes, ce concept itinérant visait à aller directement à la rencontre des enfants dans les villages et quartiers de la Commune de Montreux. Nos jeunes ont donc pu les rejoindre sur les places de jeux des différents villages qui composent la Commune de Montreux.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

- ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Blonay | - Montreux |
| - Chardonne | - Puidoux |
| - Chexbres | - St-Légier – La Chiésaz |
| - Corseaux | - St-Saphorin |
| - Corsier-sur-Vevey | - Rivaz |
| - Jongny | - Vevey |
| - La Tour-de-Peilz | - Veytaux |

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;
- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Pour notre Commune, 64 dossiers ont été traités en 2020.



Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites (Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux) renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016.

Suite aux mesures sanitaires édictées par le Conseil fédéral, ainsi que le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, le CSR et les AAS ont fermé leurs portes au public dès le 16 mars 2020. Des lignes téléphoniques supplémentaires ont été activées afin de répondre aux sollicitations du public.

Du 16 mars au 10 mai 2020, toutes les structures ont délivré au minimum les prestations prioritaires, en particulier les prestations financières. Un tournus de collaborateurs a été organisé sur les sites.

Du 10 mai au 8 juin 2020, les structures ont fonctionné avec des demi-équipes, et l'accueil des bénéficiaires a été réintroduit, sur rendez-vous uniquement. Dès le 8 juin 2020, toutes les structures ont à nouveau ouvert leurs portes au public.

Toutes les prestations financières des bénéficiaires connus ont été délivrées à temps. Il y a eu un grand afflux de demandes de renseignements et de demandes RI au début du confinement, ceci probablement en lien avec la confusion quant aux mesures fédérales et cantonales. Les assistants sociaux ont principalement effectué les permanences téléphoniques, effectuant ainsi une évaluation sociale raccourcie.

Le Canton a mis en place une directive RI « plan hiver 2020-21 ». Toutes les structures ont l'obligation de rester ouvertes au public. Un allègement très partiel des prestations est prévu et l'optimisation du télétravail a commencé en novembre. L'année 2020 n'a pas connu une augmentation significative du nombre de dossiers.

Nous rappelons encore qu'après une expérience lausannoise concluante, la volonté cantonale est d'étendre sur tout le territoire vaudois des UC (Unités Communes) visant à mettre en place un système de collaboration entre les CSR et les ORP (Office régional de placement), afin de réinsérer rapidement et durablement une partie des bénéficiaires RI. Toutefois, ce projet est en attente, la pandémie ayant ralenti son organisation.

- **ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois**

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de la Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.



Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;
- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Il est à relever que pendant cette crise sanitaire, les partenariats entre acteurs de la santé se sont accentués, notamment avec le HRC (Hôpital Riviera-Chablais) et le RSHL (Réseau de Santé Haut-Léman). Un exemple : grâce à un partenariat avec la Ligue pulmonaire vaudoise, ASANTE SANA a pu assurer l'apport nécessaire d'oxygène à domicile des patients COVID-19 quittant l'hôpital avec une insuffisance respiratoire rémanente. Il faut aussi noter que la réactivité nouvelle de l'organisation a permis de prendre en compte plus rapidement les demandes des médecins traitants, dans un lien de confiance immédiat et réaffirmé.

La grille des salaires des collaborateurs d'ASANTE SANA a été revue pour se caler sur celle en vigueur à l'Hôpital Riviera-Chablais, un basculement rendu nécessaire par certains décalages existants, pour les mêmes métiers, en défaveur des soins à domicile. L'objectif est à la fois de valoriser les métiers, de fidéliser les collaborateurs et d'attirer et retenir de nouveaux talents. Il a évidemment un coût : l'augmentation de la masse salariale en 2020 pour l'Association sera de plus de CHF 380'000.00.

En 2020, le bassin de population couvert par ASANTE SANA a augmenté de 1% par rapport à 2019, ce qui, comparé avec la moyenne cantonale (+ 1.1%), montre un développement pratiquement identique au Canton. Les collaborateurs-trices de l'Association ont accompagné 5'452 clients (5'404 en 2019).

- **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux**

Ce service assure la livraison des repas à domicile qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des bénéficiaires. En 2020, 25'389 (18'919 en 2019) repas ont été livrés à 265 clients (191 en 2019) pour les Communes de Veytaux et Montreux.

Pour notre Commune uniquement, 639 repas (922 en 2019) ont été livrés à 8 clients.

L'EMS Les Laurelles fournit également des repas chauds à domicile, 7 jours sur 7, à Veytaux et Territet.

- **Entraide montreu-sienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreu-sienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

- **Course des Aînés**

La course des Aînés prévue le 17 juin a malheureusement dû être annulée en raison de la pandémie.



- **Nonagénaires**

Malgré la situation sanitaire, la Municipalité n'a pas manqué de fêter les nonagénaires suivants, en leur faisant livrer quelques attentions :

- Monsieur Albert Voumard
- Madame Doris Johnson
- Madame Erzsebet Fejer-Teczely
- Madame Anneliese Driscoll
- Madame Suzanne-Marie Berner

Nous leur avons transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire, tout en leur souhaitant une excellente santé pour les années à venir.

Nous avons été peinés d'apprendre le décès de M. Voumard, quelques mois après son nonantième anniversaire.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

Les manifestations du climat et la biodiversité suite

L'hiver 2019/2020 a été marqué par l'absence de neige en plaine et par sa douceur. Cela nous a permis de conserver les magnifiques géraniums des fenêtres de la Maison de Commune. C'était la bonne nouvelle du début de l'année 2020. Par la suite, un tout petit organisme est venu semer la pagaille dans notre quotidien et a grandement impacté le fonctionnement du service, comme la vie de tout un chacun. Entre la réorganisation du service pour respecter les consignes sanitaires et la limitation d'organisation d'événements, tous les travaux et animations liés au service ont été limités. Dès lors l'acquisition en 2019 d'un vélo électrique pour le service est passée complètement inaperçue. Les quelques clients du Marché aux Fleurs ont retiré leur marchandise commandée à tour de rôle et toutes les animations autour du jardin togolais ont été annulées. En revanche, l'application des mesures sanitaires, en particulier la désinfection du matériel, locaux et édifices publics ont pris une part importante dans les travaux du service.



Géraniums le 9 mai



Vélo à assistance électrique

- **Voirie**

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent au nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des câbles et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage.



Événements ou implications particulières

Suite au réaménagement de la RC 780, des arrêts de bus ont été déplacés. Le service a participé à la construction de deux nouveaux abribus côté lac à Bonivard et à la rue de la Gare. Des bacs avec des arbustes à feuillages persistant ont été disposés le long du bâtiment derrière l'abribus « Veytaux gare » aval, nouvellement installé, afin de créer un écran végétal.



Abribus « Veytaux gare » aval



Ecran végétal

Le samedi 9 mai, au terme de la période de semi-confinement et de la fermeture de la déchèterie à Chailly pour des raisons sanitaires, la Commune a organisé une déchèterie mobile. Les personnes intéressées devaient s'inscrire au greffe en donnant l'heure de passage, ceci afin de « diluer » le nombre de personnes et ainsi respecter les mesures sanitaires en vigueur.

- Espaces verts

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.

Événements ou implications particulières

Le site de la permaculture a été déplacé le long de la rue des Doreyres pour laisser place aux travaux de construction du nouveau bâtiment multi-générationnel.

Sur les bons conseils de M. Daro Ouro, un jardin togolais a été créé. Un grand choix de plantes peu connues chez nous côtoyaient bananiers, patates douces, arachides, etc... . Si la récolte n'a pas été exceptionnelle, nous avons malgré tout pu déguster quelques fruits de la passion ou gombo. Seul le poulailler s'est permis de maintenir ses animations en ces temps de COVID, parfois à des heures très matinales.

Suite au succès rencontré, l'année s'est terminée avec la confection et la mise en place de 14 photophores supplémentaires géants pour le temps de l'Avent.

Notre service a une nouvelle fois participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses femmes victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.

Des tulipes ont été plantées sur la plate-bande qui se trouve à l'intersection de la route de Sonchoux et celle de Bonivard, en respectant la proportion d'**1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches** qui symbolise la proportion de femmes hélas touchées par le cancer du sein. Nous souhaitons leur transmettre courage, confiance, et leur montrer qu'elles ne sont pas seules dans cette lutte quotidienne.





Jardin togolais



Fier comme un coq



Nouvel emplacement pour la permaculture

Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, avec la collaboration de la Halte-jeux « Le Toboggan », s'est déroulée de manière bien particulière : commander ses fleurs à l'avance et venir les chercher en vitesse, cela n'a rien à voir avec cet événement habituellement festif. Le choix était de trouver des solutions pour proposer ce marché afin de maintenir cette prestation à la population, tout en respectant les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'évènement.

10.2 Cimetière

Travaux courants

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général. Pour parer à la non utilisation d'herbicide et limiter le désherbage manuel, le gravier a été supprimé autour des tombes et remplacé par du gazon dans la partie sous le columbarium.

10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, M. V. Rossier, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a été excellente mais passablement mangée par les abeilles, avec 450 kg de raisin sondés à 95° Oechsle.

10.4 Gestion des déchets

Quelques quantités

Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement
Ordures ménagères	128.55 to	134.47 kg	SATOM, Monthey
Objets encombrants	23.16 to	24.22 kg	SATOM, Monthey
Déchets compostables	93.48 to	78.78 kg	SATOM, Monthey
Papier + carton	59.31 to	62.04 kg	RETRIPA, Massongex
Verre mélangé	28.45 to	29.76 kg	VALORMAT, Villeneuve
Ferraille	7.74 to	8.10 kg	Birchler, Villeneuve
Huiles usées	0.49 to	0.52 kg	SIGE



Comme dans toutes les Communes, le tri des déchets est compris et suivi par la grande majorité de la population. Quelques personnes, habitantes ou non de la Commune, font toutefois exception à cette attitude responsable et citoyenne, et s'évertuent à ne pas respecter les directives importantes dictées pour le bien de notre planète.

Des progrès ont été notés, en particulier en ce qui concerne le polystyrène qui était systématiquement déposé dans les containers à papier. Mais nous trouvons encore quelques autres déchets dans ces mêmes containers, quelques sacs noirs et déchets en vrac mélangés aux sacs blancs taxés, des sacs plastiques et autres débris déposés dans la benne à déchets verts, des poubelles publiques encombrées de déchets ménagers, etc.

10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Arnaud REY LESCURE	M. Philippe ANDLER
Variable	Mme Aline SANDMEYER M. Jean-Luc PUENZIEUX	Mme Diana HOLLAND Mme Francine JORDAN

Le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises en séances plénières durant l'année 2020.

Lors de la séance du 27 février 2020, le Comité de direction a apporté des informations sur le préavis 18/06 relatif à l'achat d'un bateau équipé pour le ramassage du bois flottant, et transmis une communication écrite. La commission nommée afin d'étudier la motion « Analyse d'un potentiel » a voté à l'unanimité l'entrée en matière sur la proposition formulée, et a également voté à l'unanimité la transformation de la motion en postulat, sa prise en considération et son renvoi au Comité directeur. Le postulat est accepté à l'unanimité par le conseil intercommunal du SIGE.

La séance du 30 avril 2020 est fictive et la séance du 27 août 2020 est annulée.

Le 25 juin 2020, une communication sur l'organisation du SIGE durant la COVID-19 est transmise aux membres du Conseil intercommunal. Le Conseil intercommunal a approuvé les préavis 20/01 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2019 du SIGE et 20/02 relatif à l'achat d'un bateau équipé pour le ramassage du bois flottant. Le Comité de direction a répondu, via une communication écrite transmise à l'ensemble des membres, aux questions formulées par la Commission chargée d'étudier le préavis 20/02.

Le 29 octobre 2020, une interpellation intitulée « Le SIGE et l'obligation de nettoyage du Lac » est déposée. Le Comité de direction répond directement aux questions qui y sont relevées.

Dans sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil intercommunal a approuvé les préavis 20/03 relatif au budget 2021 du SIGE et 20/04 relatif au remplacement des modules d'ultrafiltration de la station des Gonelles.

En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle sortie annuelle a été annulée.

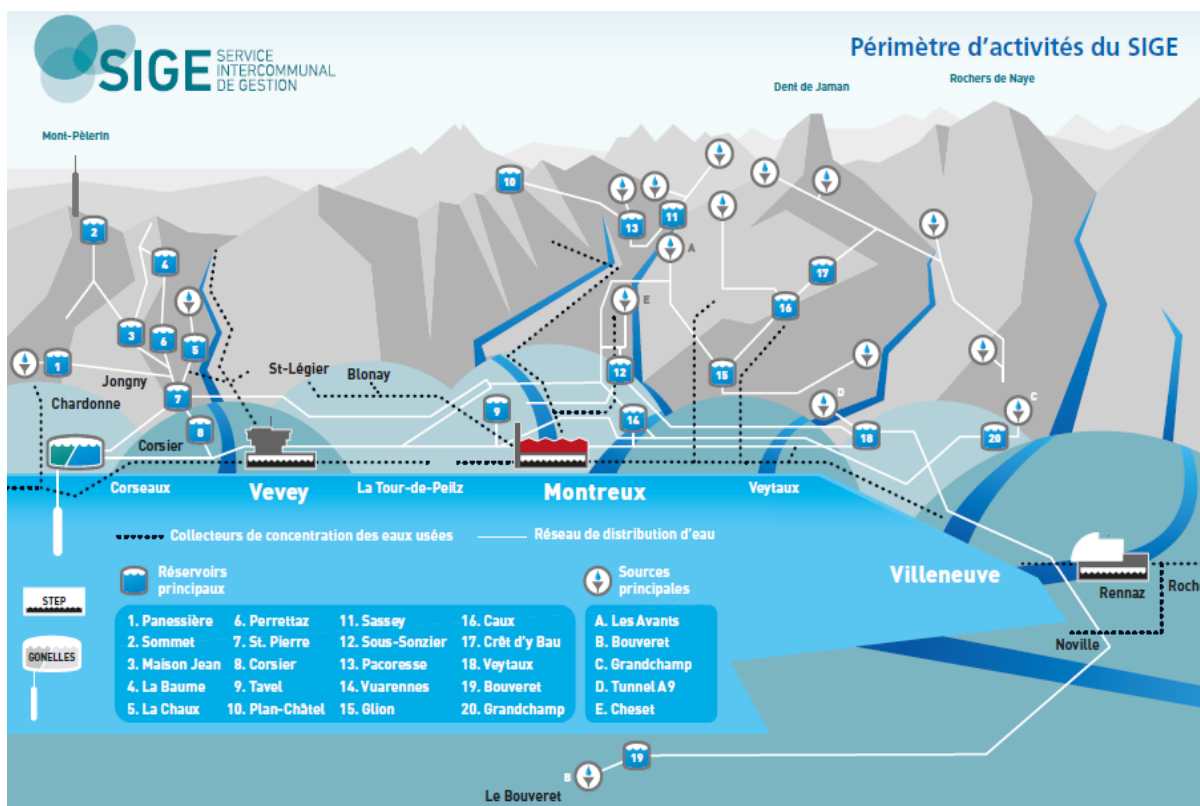
Le SIGE (114 collaborateurs)

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;
- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;
- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EPUDEHL,



Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;

- exploite l'Abattoir public de Clarens, ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;
- assure pour le compte des Communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac, le contrôle des citernes et la coordination du transport et de l'évacuation des déchets spéciaux ménagers collectés par les déchetteries.



En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 8.8 millions m³ livrés en 2020 ;
- 6.7 millions de m³ consommés par les ménages et l'industrie ;
- 72'482 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

Mais aussi

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 356 km de canalisations ;
- 30 réservoirs d'un volume total de 34'402 m³ ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau (à l'extérieur des ouvrages).

L'assainissement se résume à :

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.2 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 11.6 millions de m³ d'eaux usées ;



- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
- une production de 1.8 millions Nm³ de biogaz.

Qualité de l'eau potable

En collaboration avec l'unité Distribution, l'unité réalise les autocontrôles de la qualité de l'eau potable délivrée aux consommateurs. Ce sont ainsi plus de 1'800 échantillons qui ont été prélevés et analysés en 2020 sur les ressources et le réseau principal de distribution d'eau du SIGE.

En complément des paramètres microbiologiques et physico-chimiques déterminés en routine, une campagne d'analyses de micropolluants et métaux lourds a été effectuée en novembre au sein du réseau de distribution. La majeure partie des substances n'étaient pas décelables, malgré les méthodes d'analyses ultraperformantes, qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre du micro ou nanogramme selon la substance considérée. De plus, pour les rares cas où une substance était détectée, cela restait à l'état de traces et bien en deçà des normes admissibles pour l'eau potable.

Les résultats d'analyses des échantillons montrent ainsi que l'eau distribuée par le SIGE est d'excellente qualité. Par conséquent, elle peut être consommée sans modération.

En parallèle des autocontrôles, l'unité gère des réclamations et des demandes de clients relatives à la qualité de l'eau délivrée jusqu'aux points de consommation. En 2020, une soixantaine de cas ont ainsi été traités.

Les fontaines

Les fontaines publiques sont la propriété des Communes. Veytaux en compte 21. Chaque semaine, le SIGE prélève un échantillon sur une sélection de fontaines bien réparties sur le territoire pour surveiller la qualité de l'eau du réseau de distribution.

L'Office cantonal de la consommation rappelle sur son site internet que les fontaines situées sur la voie publique et alimentées par des sources particulières doivent porter un écriteau indiquant « Eau non potable ». Font exception à cette règle, les fontaines alimentées par des sources dotées de zones de protection légalisées dont la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée et, bien entendu, les fontaines alimentées par le réseau de distribution public.

Production de biogaz

La production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration est l'énergie renouvelable la plus prépondérante au sein du SIGE. Ce biogaz est injecté directement dans le réseau de gaz naturel après une étape de « purification ». Celle-ci est entièrement gérée par le distributeur de gaz (Holdigaz) et nécessite des installations spécifiques afin que le biogaz produit puisse atteindre une qualité équivalente à celle du gaz naturel. En effet, le biogaz produit par le SIGE contient entre 65 et 75% de méthane et de vapeur d'eau. La transformation du biogaz en gaz naturel consiste alors à concentrer ce méthane autour de 96 à 97%, à l'assécher puis à l'odoriser avant de pouvoir le délivrer aux consommateurs.

En fonctionnement normal des installations potentiellement 100% du biogaz peut ainsi être valorisé dans le réseau de la compagnie du gaz. Toutefois des « pertes » sont toujours possibles notamment lors d'interventions de maintenance ou de pannes de l'installation de traitement.

Ces dernières années les résultats sont très similaires, démontrant ainsi l'atteinte d'un stade optimal (vitesse de croisière) du processus de traitement des boues.

Production d'énergie photovoltaïque

En 2020, la quantité d'énergie produite par le SIGE sur ses 3 sites (La Veyre, St-Pierre, Pierrier) équipés d'installations photovoltaïques, s'élève à 285'293.9 kWh. Ceci équivaut approximativement à



la consommation de 82 ménages (calculée sur la base de la consommation d'un ménage moyen de 4 personnes équivalente à 3'500 kWh/an).

Il n'y a eu aucun problème technique sur ces installations qui ont ainsi pu donner leur plein potentiel de production en fonction des conditions météorologiques.

Cette autoproduction d'énergie électrique représente, en 2020, 3.4% de la consommation d'électricité globale du SIGE. Cette proportion est du même ordre de grandeur que la part photovoltaïque dans la consommation électrique de la Suisse.

Actions de réduction des impacts environnementaux

Dans le cadre de son programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de ses installations et de la réduction des émissions de CO₂ (label de l'Agence de l'énergie pour l'économie, AEnEC), le SIGE continue à mener des actions avec pour objectif de diminuer ses impacts environnementaux.

Parmi les éléments les plus significatifs de l'année 2020, on peut relever :

- la mise en service d'un deuxième bassin Anammox à Sauquenil, sur le site de Roche. Cela permet de réduire la consommation électrique pour le prétraitement des centras (très riches en ammonium) de la déshydratation des boues ;
- l'effet du remplacement en novembre 2019 des surpresseurs d'air de la STEP de l'Aviron et d'un nouveau concept de compression de l'air (diminution de la pression dans le réseau) s'est fait ressentir en 2020. Au niveau de ces équipements cela se traduit par une économie substantielle d'énergie ;
- la modernisation de l'automatisme de la ventilation et du chauffage à la STEP du Pierrier à Clarens a apporté un certain confort, mais moins d'économie d'énergie que prévu.

Pour conclure, on peut souligner que le SIGE a encore des défis importants à relever notamment en matière énergétique en diminuant sa consommation globale et/ou en augmentant sa production d'énergie verte, là où cela est techniquement et économiquement envisageable. Il démontre toutefois, par ses multiples actions, qu'il recherche l'amélioration constante de ses impacts environnementaux.

- Unité abattoir public et CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)

L'abattoir, ce sont

- plus de 1'900 tonnes de viande préparée à Clarens ;
- plus de 28'000 animaux abattus ;
- près de 126 tonnes de sous-produits animaux traités par le centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.

Il est à relever que durant la pandémie de la COVID-19, la gestion de l'activité de l'abattoir de Clarens a subi une baisse d'activités de l'ordre de 20% liée à la fermeture des restaurants et des manifestations depuis le 23 mars.

Rapport sur le contrôle des viandes

Le service vétérinaire de l'abattoir de Clarens a procédé à l'examen de 28'163 animaux abattus, appartenant aux espèces bovines, porcines, ovines, caprines et équinnes, ainsi que quelques cerfs issus d'élevage de gibier. Le nombre d'abattage a baissé de 6%, l'espèce la plus touchée étant les porcins (-13%) alors que les abattages d'ovins et de bovins sont stables. Le tonnage, quant à lui, fait aussi une chute de 6,5%. En 2020, 20 animaux, essentiellement de l'espèce bovine, ont été placés en abattage sanitaire, ce qui exige un suivi post abattage avec mesure du pH musculaire voire analyses bactériologiques. Les motifs à la base de la décision de classer en abattage sanitaire peuvent être divers, comme par exemple un animal blessé, ou présentant une dégradation de son état général, de



même que tous les animaux abattus en urgence en dehors des heures habituelles. Suite à ces examens complémentaires, 7 animaux ont été déclarés impropres à la consommation et éliminés via le centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA). Il s'agissait de 2 bovins, 3 ovins et 2 porcins.

Cantonalisation de l'inspection des viandes

Le 1^{er} avril 2020 a enfin eu lieu la cantonalisation du contrôle des viandes. Les vétérinaires sont désormais rémunérés par le Canton. Cette séparation permet au vétérinaire cantonal d'uniformiser le service sur tout le Canton et d'être plus proche du terrain. Cela réduit également le risque de conflit d'intérêts. En conséquence, les activités de conseil et de membre actif de l'équipe HACCP du vétérinaire officiel ne sont plus autorisées. Un certain nombre de tâches qui lui incombait dans le cadre de l'autocontrôle ont dû être reprises par les collaborateurs de l'abattoir, en particulier des activités dans le cadre de la protection des animaux et de la certification ISO 22000.

Cette nouvelle organisation a ainsi permis au vétérinaire cantonal de renforcer l'équipe en ajoutant un membre à l'équipe du contrôle des viandes : il s'agit d'un assistant officiel (autrefois appelé contrôleur laïc) qui soutient les vétérinaires dans leur tâches et permet d'assurer une présence permanente pour le contrôle ante mortem dans les écuries.

10.6 Egouts

- Inspectorat de la protection des eaux

L'Inspectorat de la protection des eaux traite de processus compris dans le volet des tâches spéciales du SIGE. En juillet 2020 le périmètre d'activité de l'Inspectorat a été étendu à la Commune de Rennaz. Elle s'ajoute aux 14 Communes déjà conventionnées soit : les 10 Communes membres du SIGE, Chexbre, Noville, Rivaz et Roche.

En charge de la protection des eaux, l'Inspectorat traite les dossiers d'enquête transmis par les Communes conventionnées et se détermine sur les points suivants : les installations contenant des liquides pouvant polluer les eaux, les installations d'assainissement individuel des eaux usées ménagères, l'évacuation des eaux des garages, places de stationnement extérieures ou parkings souterrains, les installations de prétraitement des eaux usées industrielles, les installations agricoles, l'évacuation des eaux de chantier, les piscines et bassins d'agrément. Un registre de ces installations est tenu à l'aide d'un logiciel de gestion. Pour l'ensemble des Communes territoriales, cela représente environ 7'300 objets actifs dans la base de données. En accord avec les dispositions légales, réglementaires et techniques en vigueur en matière de protection des eaux, l'Inspectorat s'est déterminé sur 170 dossiers d'enquête en 2020, malgré le fort ralentissement des activités communales durant le confinement lié à la COVID-19.

Un des points importants pour garantir que les exigences en matière de protection des eaux sont bien respectées est d'une part la réception des installations. Pour ce faire, l'inspecteur participe aux commissions techniques ou de salubrité des Communes en vue de la délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter. D'autre part, un suivi constant des installations et des principaux chantiers en cours de la région est primordial, afin de contribuer à la préservation des collecteurs communaux et intercommunaux, de même que le milieu naturel. En 2020 une attention particulière a été portée aux contrôles et/ou à la mise en conformité de places de stationnement de véhicules non immatriculés.

- Assainissement des eaux usées – Valeurs communales

Des travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées se trouvant sur la route du Terravet ont été entrepris.

Au 31 décembre 2020, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00.

Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 21'384.80 a été attribué au fonds



de réserve « 9280.46 réserve égouts ». De plus, nous avons effectué un prélèvement de CHF 141'023.00 afin de couvrir les travaux de réaménagement de la RC 780 (partie égouts), conformément au préavis municipal No 11/2018.

Le fonds de réserve s'élève à CHF 529'183.22 au 31 décembre 2020.

11. SECURITE

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 10 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Cdt R. Melikian à sa tête qui comprend Police Riviera, les Répondants de Proximité (Sgtn J.-M. Progin pour Veytaux) et les Services de Prévention ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Maj J.-M. Pittet
- de la Protection Civile commandée par le Maj F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu ;

La Direction est assumée par M. F. Pilloud.

Vous trouverez, ci-après, le message du CoDir (Comité de Direction) (composé du Municipal en charge de la sécurité de chaque Commune), celui du Directeur et quelques éléments statistiques permettant de situer la Commune de Veytaux au sein de l'ASR et d'effectuer quelques comparaisons avec les autres Communes de la Riviera.

11.1.1 Mot du Comité de direction

(la Commune de Veytaux est représentée par M. Arnaud Rey Lescure, Conseiller municipal)

Après une année 2019 particulièrement éprouvante et tout à fait exceptionnelle pour l'Association Sécurité Riviera (ASR), notamment en termes d'implication de nos services dans la Fête des Vignerons, nous espérons une année 2020 plus calme. Quiétude qui aurait notamment permis d'avancer sur divers projets importants pour notre Association.

L'arrivée de la COVID-19 et la montée en puissance très rapide que nous avons dû gérer au printemps, après seulement quelques semaines de développement du virus sur notre territoire, en ont décidé autrement.

Sous la conduite de notre Commandant de la Protection civile, un poste de commandement pour toute la région Est du Canton a été mis en place au 2m2c, à Montreux. Nous profitons de remercier la Commune de Montreux et le personnel du 2m2c qui ont accueilli nos services dans une première étape de quelques mois au printemps, puis à nouveau dès octobre 2020.

Pour les autres services de l'ASR, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ASR a été mis à contribution pour lutter contre la crise sanitaire. Les policiers ont notamment garanti les divers contrôles des espaces publics. Le Service d'ambulances a œuvré pour garantir la prise en charge optimale des malades de la COVID-19. Sans oublier les Services généraux, qui ont dû trouver les solutions adéquates concernant les quelques manifestations qui se sont déroulées en 2020 et veiller au bon respect des mesures sanitaires dans les commerces et les restaurants.

Nous ne pourrions enfin passer sous silence les nombreuses astreintes et les nombreux astreints de la Protection civile qui ont servi notre population et ce dans des domaines parfois bien éloignés de leurs tâches habituelles.



Outre ces surcharges opérationnelles exceptionnelles dans tous les sens du terme, nos services ont évidemment dû accomplir leurs missions de base. Ce faisant, ils ont agi dans le but de répondre au mieux aux attentes de nos Communes-membres, et au travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

Dans les dossiers traités, il est bon de rappeler le travail sur la politique des ressources humaines. Débuté en 2019, il arrive désormais à son terme et sera finalisé en 2021. Sa base de réflexion demeure le renforcement de l'ADN et des valeurs humaines de notre organisation.

Les recherches de solutions concernant le futur déploiement de nos services sur la Riviera se sont également poursuivies durant l'année 2020. Avec toujours, dans la vision du CoDir, la réalisation de la Maison de la Sécurité.

Dans ce dernier dossier, la collaboration avec les Communes-membres est indispensable, et nous avons un peu peiné à faire avancer ce dossier délicat.

Les relations avec les Communes-membres, notamment au travers des séances du Conseil intercommunal, ont également dû être « allégées » du fait de la crise sanitaire. L'une des quatre séances annuelles a même été annulée. Le CoDir, au travers de ces quelques mots, tient à remercier les Conseillères et Conseillers de notre Conseil Intercommunal pour leur travail et leur compréhension, tout particulièrement son Président, ainsi que sa Secrétaire et les membres de la Commission de gestion.

L'étroite collaboration avec les Communes-membres implique que nous puissions répondre à des questionnements politiques comme, par exemple, la clé de répartition des coûts, le plafond d'endettement ou la couverture des services d'urgences pré-hospitalières.

Notre efficace équipe de Direction a continué d'œuvrer pour répondre aux défis opérationnels particuliers de 2020, en présentiel ou par visioconférences. Sa proactivité et sa réactivité ont permis de s'adapter très rapidement à des demandes et des consignes changeantes. L'ensemble de notre Organisation a ainsi pu continuer à être efficace sur le territoire de la Riviera, et faire face aux attentes des Communes et des citoyennes et citoyens.

Les instances politiques de l'Association ont continué à se réunir, en présentiel ou à distance pour continuer à diriger l'ASR :

- Le CoDir a tenu 12 séances et validé 90 propositions.
- Les Membres du Bureau du CoDir ont tenu 14 séances en 2020.

Vous trouverez ci-après quelques propositions validées :

- la proposition de la Protection civile de l'ASR permettant d'offrir un soutien aux Communes-membres dans le but de garantir une mise en place homogène des procédures de travail et respecter l'ensemble des dispositions légales en vigueur ;
- la décision de confier la phase d'étude au Bureau E-AS SA à Lausanne et Montreux pour l'aménagement de l'ancien hôpital de Montreux, sous réserve des modalités fixées par la Municipalité de Montreux ;
- la réglementation sur l'utilisation d'aéronefs sans occupant d'un poids allant jusqu'à 30 kilogrammes (drones) et la modification du Règlement Général de Police de l'Association de Communes Sécurité Riviera.

Le Comité de direction ne pouvait terminer sans remercier chaleureusement, une fois encore, les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, mais aussi les volontaires, les astreintes et les astreints, tout grade et toute fonction confondus, pour les prestations qu'ils délivrent 24 heures sur 24 à l'ensemble de notre population. Le CoDir salue leur professionnalisme, leurs compétences, leur souplesse et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité, quoi qu'on en dise, est



bien présent sur la Riviera; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où l'individualisme a tendance à prédominer.

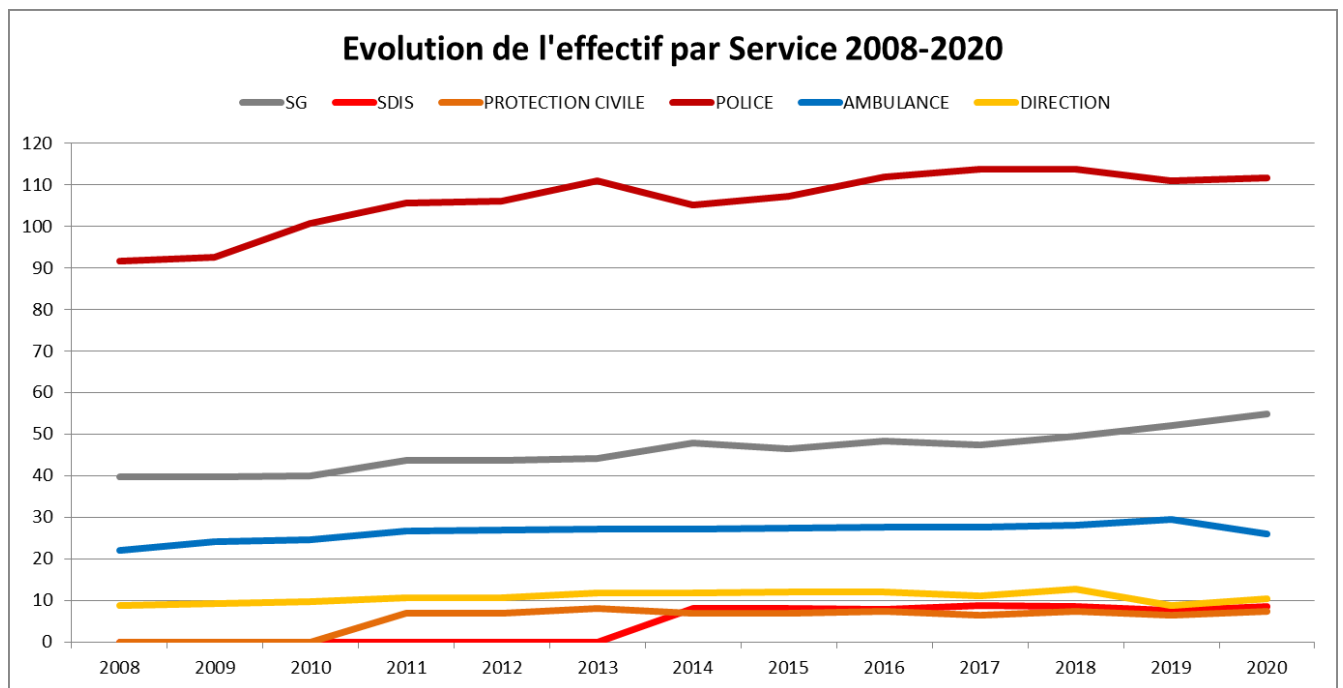
11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

Législature 2016-2021 (situation au 31.12.2020)

Représentants de Veytaux	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal
	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
Suppléant	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal



11.2 Police Riviera

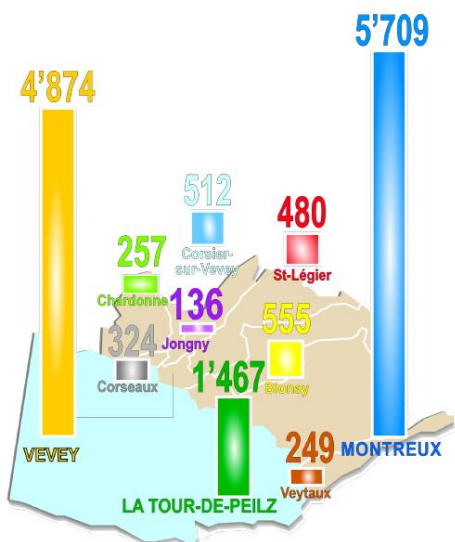
La baisse du nombre d'infractions au code pénal se confirme à nouveau en 2020 sur l'ensemble du Canton. Le nombre d'interventions de Police Riviera est toutefois resté stable, notamment en raison des actions liées au dispositif opérationnel COVID-19 ainsi qu'aux nombreuses interventions pour des nuisances sonores et des troubles à l'ordre public qui ont justifié le déploiement de l'opération particulière « SILENZIO » sur la Riviera.

L'effort principal de 2020 a été naturellement porté sur la COVID-19 qui a vu les polices du Canton adopter une conduite opérationnelle centralisée durant les deux vagues du printemps et de l'automne/hiver 2020-2021. La Police cantonale et les Polices communales ont constitué un Etat-major de conduite commun, permettant le déploiement de dispositifs coordonnés sur l'ensemble du territoire cantonal.

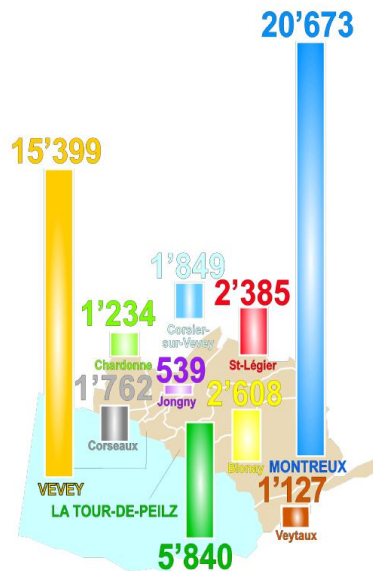
Les manifestations publiques ont, dans la grande majorité, été annulées.



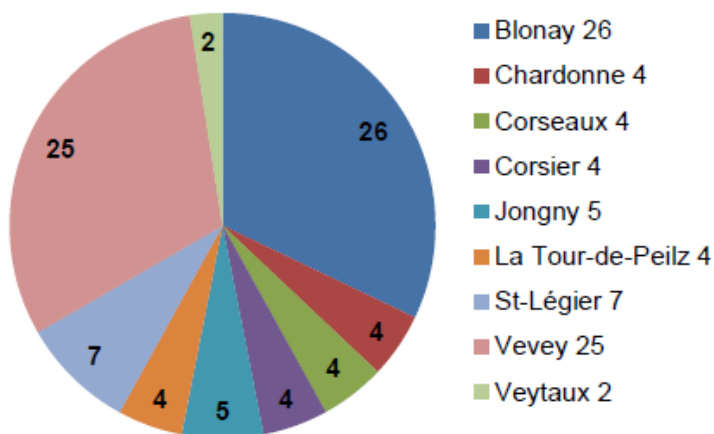
Total des interventions réactives : 14'563
15'025 en 2019



Total des actions proactives : 53'416
47'462 en 2019

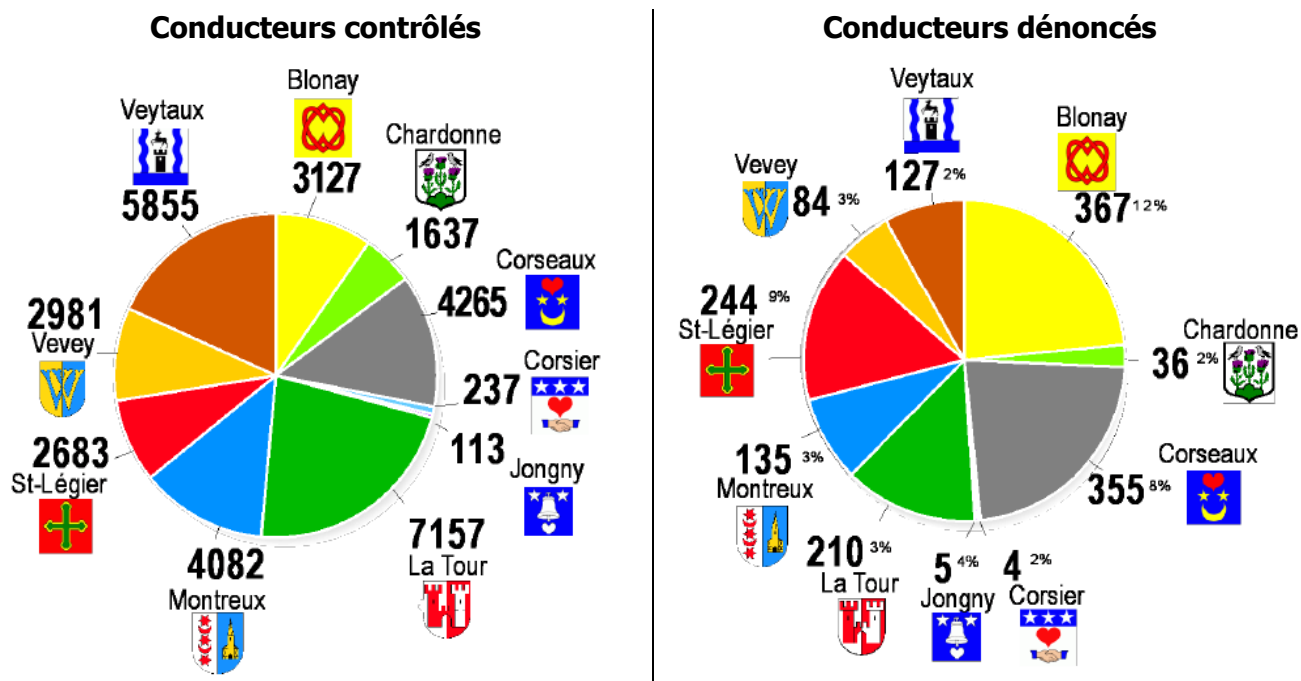


Manifestations sur le territoire de l'ASR (sans Montreux)



Actions de prévention

Contrôles radars mobiles « ESO »

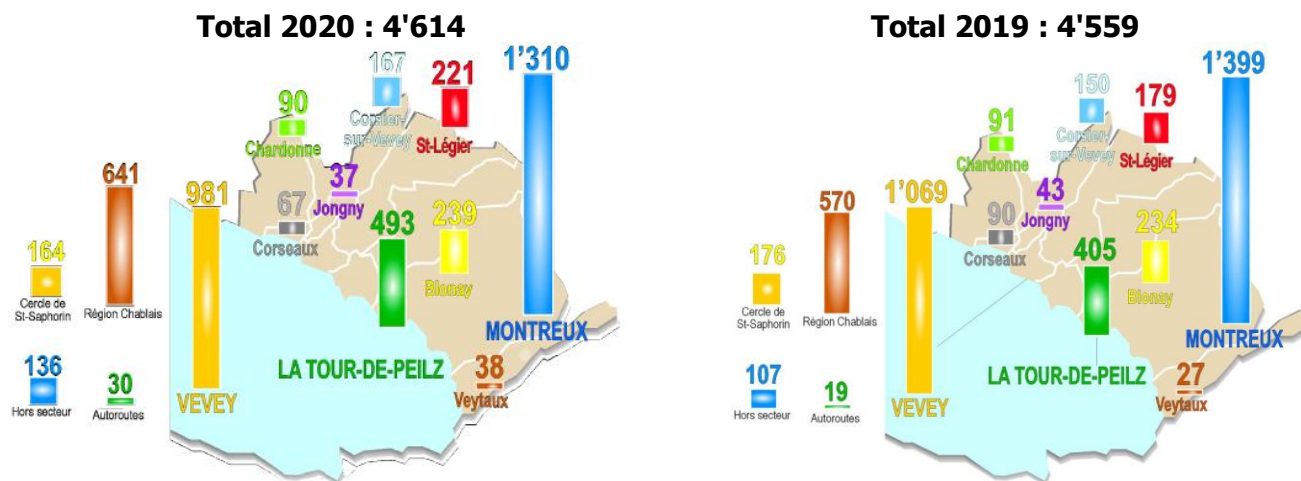


Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2020

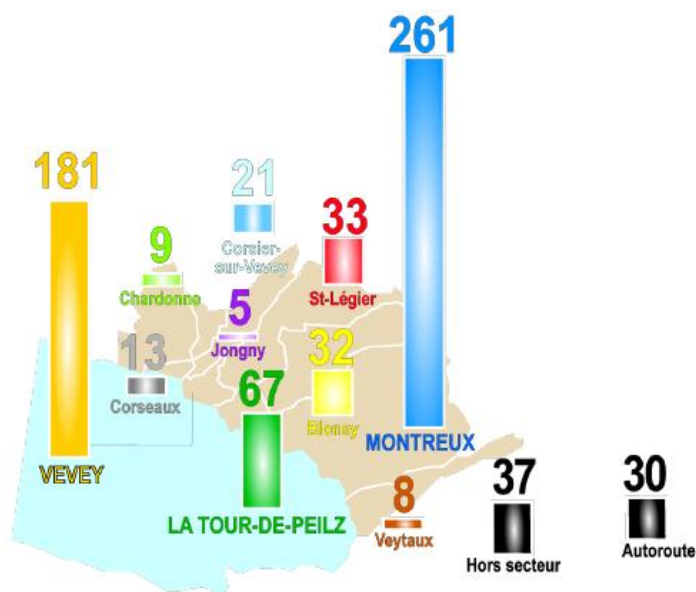
	Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	La Tour-de-Peliz	Montreux	St-Légier	Vevey	Veytaux	Total
Amendes	1 205	126	858	332	33	3 893	31 943	1 107	21 590	519	61 606
Domaine privé	19	199	26	198	1	97	539	90	326	14	1 509
Radar sans poste	411	137	525	454	95	569	735	389	492	127	3 934
Règlement police	28	5	9	19	2	62	275	30	248	8	686
SAT - Feux/Radar	0	0	0	0	2 597	0	2 708	0	0	0	5 305
Stup	1	2	3	3	1	8	65	1	48	0	132
Total	1 664	469	1 421	1 006	2 729	4 629	36 265	1 617	22 704	668	73 172



11.3 Ambulance Riviera



11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)



697 interventions en 2020,
contre 776 en 2019

Les 10 Communes de la Riviera sont couvertes par 4 sites de premières interventions situés à Jongny, St-Légier, Vevey et Montreux. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions confiées aux différents sites.

Ainsi, toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels, ainsi que la lutte contre les événements biologiques et chimiques pour les deux premières phases d'interventions.

La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires, telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, ainsi que les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention, respectivement, des missions de secours routier.

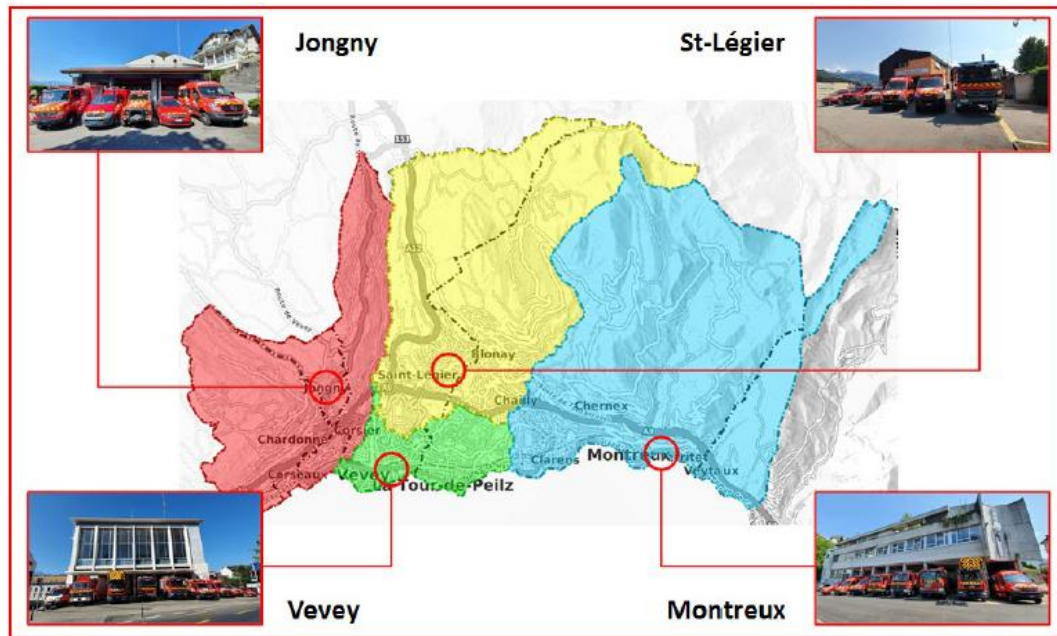
La caserne de Montreux, en plus des missions de base, a pour compétence les missions pour le secours routier, l'appui à l'aide de moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment par des moyens spécifiques de ventilation. Elle dispose également d'un véhicule poste de commandement engagé lors de toutes situations conséquentes dans l'Est du Canton.



Le SDIS s'est vu renforcé par des moyens cantonaux de lutte contre les éléments naturels. En raison de l'évolution climatique, le nombre de catastrophes naturelles est en constante augmentation. L'intensité de ces événements croît elle aussi. Pour s'adapter à cette nouvelle donne, l'ECA a mis à disposition des containers de protection à l'objet, des pompes de grande capacité, des barrages mobiles, ainsi qu'une remorque munie des équipements individuels adaptés. La plupart de ce matériel est sous la responsabilité des membres de la caserne de St-Légier et au profit de l'ensemble du SDIS, voire de la région.

Différents engagements de longue durée ont marqué le SDIS Riviera cette année :

- un feu d'habitation nécessitant une collaboration intercantonale avec les collègues du CSPI de Châtel-St-Denis et Remaufens ;
- la mise à disposition du véhicule poste de commandement pour un feu de halle industrielle à Roche ;
- un dramatique accident sur l'autoroute A9 entre La Veyre et Chexbres ;
- une intervention à caractère chimique dans un établissement scolaire.



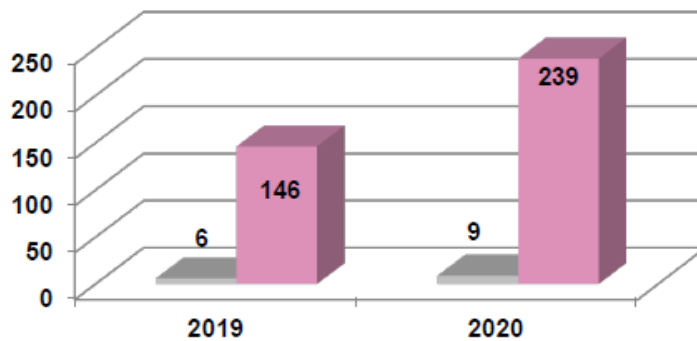
Cartographie des secteurs d'interventions

- **Stationnement sur la Commune de Veytaux**

Pour rappel, le 1^{er} juillet 2019, cette nouvelle procédure est entrée en vigueur ; elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village. Il a toutefois fallu quelques mois aux veytausiens pour s'habituer à ce changement.

En 2020, 136 autorisations ont été délivrées, contre 144 en 2019. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la première demande d'autorisation.

Lors des 239 heures de contrôles (146 en 2019) de stationnement, 455 amendes d'ordre (363 en 2019) ont été infligées.



12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

- Pro Veytaux

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.

Malheureusement, l'Association a dû annuler quelques événements en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie. Néanmoins, elle a été active pour organiser les manifestations suivantes : La Chandeleur – Le Marché aux Fleurs – les 65 ans de l'Association le 31 juillet – la Brisolée et la Nuit de la Raisinée.

- Marché hebdomadaire du samedi

Suite à l'apparition du coronavirus qui est venu perturber notre façon de vivre, nous avons décidé de faire venir un maraîcher sur la place du village, tous les samedis matins, afin d'offrir aux veytausiens, et aux voisins, l'opportunité de faire leurs courses, proche de chez eux, tout en respectant les règles sanitaires et de distanciation en vigueur.

Les nombreux produits frais et locaux proposés ont très vite trouvé preneurs. Cette initiative fut une bouffée d'air frais au milieu d'une période étrange et difficile pour certains ; elle a même permis à plusieurs de se retrouver pour boire l'apéro, ceci pendant un court laps de temps malheureusement.



- Fondation du Château de Chillon

2020 : Annus horribilis pour la Fondation du Château de Chillon



Fermé à plusieurs reprises, conformément aux directives du Conseil d'État vaudois et de l'Office fédéral de la santé publique dans la lutte contre la propagation du coronavirus, le Château de Chillon™ a connu un nombre de visites 2020 équivalent à celui d'après-guerre : près de 133'000. La Fondation du Château de Chillon (FCC) a dû stopper net son offre dans le monument historique le plus visité de Suisse, du jour au lendemain, soit du 14 mars au 8 juin, puis du 5 novembre au 18 décembre 2020.



Profondément impactée par les effets de la pandémie sur le tourisme et les activités culturelles, la FCC a mis en place dès les premiers signaux de l'épidémie du coronavirus toutes les mesures utiles pour prévenir les risques sanitaires et adapter quotidiennement sa stratégie afin d'assumer la pérennité de ses missions sur le moyen et long terme.

Au niveau financier, la FCC a travaillé à perte depuis le début de l'année 2020. Avec environ 75% de visiteurs étrangers, le Château de Chillon™, dont la fréquentation suit habituellement la courbe des nuitées en Suisse, a été profondément touché par la crise du coronavirus. Fondation de droit privé autofinancée à plus de 95%, la FCC, comme beaucoup d'autres acteurs de la branche, a connu une crise sans précédent. En raison des fermetures temporaires du Château, la FCC a été contrainte de recourir aux mesures de chômage technique partiel pour ses collaboratrices et collaborateurs et à un prêt sans intérêt. En soutien à cette situation difficile, et de manière exceptionnelle, la Commune de Veytaux a fait un don à la FCC de CHF 25'000.00.

En outre, la programmation des événements prévus de mars à juin et de novembre à décembre a dû être annulée, comme l'exposition temporaire sur les femmes aristocrates de la Maison de Savoie, dont résulte uniquement une publication à paraître en été 2021, ou encore l'inauguration du Café Byron et du Jardin anglais. Les visites guidées du dimanche ont pu être par contre maintenues de juin à septembre ainsi que les visites estivales.



- **Musée du Fort de Chillon**

Découvrir, apprendre et se divertir au cœur du mythe d'une forteresse, telle est l'idée qui a motivé les concepteurs pour rendre hommage au célèbre réduit national.

Après des mois de travail perturbés par des interruptions dues aux conditions actuelles et plusieurs reports, l'équipe du Fort de Chillon voit enfin ses efforts récompensés : le 12 décembre, le Fort de Chillon a ouvert ses portes au public à l'avenue de Chillon 22. Cette ouverture fut toutefois de courte durée, de nouvelles restrictions sanitaires exigeant la fermeture des lieux culturels étant à nouveau édictées en fin d'année.

Le Fort de Chillon se présente comme le premier « parc d'attractions » de Suisse associant la visite d'un fort militaire avec la découverte du réduit national dans un contexte et par le biais d'interactions en phase avec notre époque. Esprit de découverte, envie d'inédit et volonté de créer un musée « ouvert à la propre mise en scène et à l'imagination » dans une approche décalée. Le tout dans un espace interactif, ludique et didactique.

Dans le but d'associer la population de Veytaux à la joie des concepteurs de ce nouveau musée interactif, la direction du Fort a décidé d'offrir un billet gratuit à chaque habitant de la Commune.



- **Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique (FET)**

Pour rappel, la FET a pour but d'assurer par tous les moyens dont elle dispose le développement et le perfectionnement de l'équipement touristique de la station de Montreux, qui comprend les Communes de Montreux et de Veytaux et de créer, de reprendre ou de gérer tous établissements ou installations touristiques dont le caractère touristique est prépondérant.

Durant l'année 2020, le Conseil s'est réuni à quatre reprises et a débattu de sujets suivants :

- Le projet Montreux Music Experience ;
- Le développement des Rochers-de-Naye ;
- Le funiculaire Mont-Fleuri.

Les prêts accordés par la FET sont au nombre de cinq et concernent les acteurs touristiques suivants :

- Le restaurant d'alpage Le Manoïre ;
- Cinérive SA ;
- Le Montreux Comedy Festival ;
- Le Tennis Club de Montreux ;
- La fromagerie de Jaman.

Projets soutenus en 2020

La FET a soutenu :

- l'Association Montreux A.Live Dolce Riviera, pour l'acquisition de matériel touristique ;
- Le Musée de Montreux pour le matériel muséographique.

Enfin, la Fondation a pris en charge les frais liés à la dépollution de la parcelle dont elle est propriétaire dans le cadre des travaux de rénovation des terrains de tennis du MTC (Montreux Tennis Club).

- **Centre Culturel Maison Visinand (CCMV) –Théâtre Montreux Riviera (TMR)**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, qui abrite non seulement le CCMV mais également le TMR, est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

Le TMR est un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ».

Cela signifie que non seulement les spectacles sont répétés et préparés à Montreux, mais que toutes les constructions de décors ou d'accessoires sont également réalisées sur place par une équipe de trois régisseurs, travaillant le cas échéant en collaboration avec les metteurs en scène ou décorateurs du spectacle.

Afin de bénéficier d'une structure plus forte, les membres de l'Association souhaitent dissoudre ladite Association, et de la transformer en Fondation (réunissant le CCMV et le TMR), qui amènera de nouvelles perspectives et synergies entre ces deux lieux.

Il va sans dire que l'année 2020 a été difficile pour le TMR, qui a tout de même pu faire face aux fermetures exigées grâce au versement des RHT (réduction de l'horaire de travail).



12.2 Relations sociétés et associations locales

- Fonds culturel Riviera (FCR)

Le FCR a soutenu en 2020, outre l'Agenda culturel régional, les 19 institutions suivantes qui sont les mêmes que celles soutenues en 2019 : Association Concours Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique/TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

Ces institutions ont bien évidemment été impactées par les interdictions et restrictions dues à la pandémie, bien qu'à des degrés divers. Toutefois, le Conseil administratif (CA) a décidé de les soutenir en maintenant les subsides 2020, signal politique jugé nécessaire et important, dans un contexte de subsidiarité des aides cantonales et fédérales.

En 2020 également, les membres du CA, puis les 10 Municipalités de la Riviera, ont accepté à l'unanimité d'intégrer l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) au sein des institutions bénéficiaires du FCR dès 2021. Créée à Vevey en 2014, l'AVIFFF a pour but de mettre en lumière le cinéma comique à l'occasion d'un festival de quatre jours (fin octobre – début novembre), à Vevey.

Toujours dans la même année, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR. Parmi celles-ci, quatre demandes ont reçu une réponse favorable, car entrant dans les critères d'octroi du Fonds.

Les créations soutenues ponctuellement par le FCR ont évidemment aussi été impactées par la crise sanitaire, entraînant pour plusieurs d'entre elles le report total ou partiel des représentations en 2021.

Le rapport d'activités 2020 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

- Sports – SID

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) n'a pas procédé comme chaque année au nettoyage des pistes en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19, par contre le damage de ces dernières pendant la saison hivernale a eu lieu. D'autre part, le SID participe efficacement à l'activité du sport hivernal et au projet d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en adhérant notamment au concept « Magic Pass » depuis 2018.

En 2020, 10 enfants de notre Commune ont bénéficié de ce concept, contre 11 en 2019.

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

(Tiré du rapport de gestion de Promove)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Financé par les 14 Communes de son territoire ainsi que par 300 entreprises membres, l'Association offre des services et des conseils directs et neutres aux entreprises suisses et étrangères ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien apportés visent à contribuer au maintien et à la création



d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

La pandémie de la COVID-19 a touché la Suisse avec son lot de conséquences sur le plan humain et économique. Promove a réagi dès l'annonce des mesures sanitaires en mars, afin de mesurer leurs différents impacts sur le tissu économique régional. Un sondage a ainsi été envoyé aux chefs d'entreprises, ce qui a permis de relayer rapidement leurs besoins et enjeux auprès des pouvoirs publics. En réponse aux demandes des entreprises, une information pratique et régulière a ensuite été diffusée tout au long de l'année concernant les aides disponibles. Enfin, une série de mesures de soutien a été mise en place tout en maintenant les activités courantes de l'Association.

- *Promotion économique exogène : prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.*

Promove a poursuivi sa collaboration avec les Chambres de Commerce Internationales, notamment la CCI France-Suisse, avec la participation à plusieurs événements ciblant tant les grandes entreprises et investisseurs potentiels que les PME et start-up (Forum sur l'implantation en Suisse, Bienvenue en Suisse). En 2020, l'accent a été mis sur le développement de contacts outre-Sarine, avec la participation et la tenue d'un stand au Swiss Economic Forum, exceptionnellement organisé à Montreux.

- *Soutien à la réalisation de projets économiques : renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée (y compris à titre de référent LADE régional).*

Dans le cadre de son « Guichet entreprise », Promove a répondu aux demandes de 102 porteurs de projets en 2020. Les sollicitations émanant tant de sociétés déjà installées dans la région que d'entreprises envisageant une implantation ou de personnes projetant une création d'entreprise.

Deux journées d'ateliers de formation à destination des futurs entrepreneurs de la région ont par ailleurs été proposées cette année, en partenariat avec Genilem et l'espace de coworking TheWorkHub.

Concernant les subventions liées à la LADE, pour lesquelles Promove agit en tant que référent régional, 3 projets ont été soutenus, à hauteur de CHF 199'000.00. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien : CHF 257'696.00 pour 13 entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdu en faveur de la région Riviera-Lavaux en 2020 s'élève donc à CHF 456'696.00.

- *Valorisation du tissu économique : agir comme interface entre secteur privé et service public et représenter le tissu économique dans les dossiers de politique régionale. Promouvoir des conditions-cadres propices à la création de valeur et d'emplois.*

La problématique de la disponibilité foncière est depuis plusieurs années un thème récurrent. Dans ce cadre, le Portail de l'immobilier d'entreprise, développé en partenariat avec les professionnels de la branche, a de nouveau apporté un coup de pouce aux entreprises en recherche d'espaces.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions-cadres, le soutien à la formation professionnelle via le programme de cours d'appuis pour apprentis AppApp se poursuit grâce au soutien des Communes de la Riviera et de 4 entreprises sponsors : Merck, Nestlé, Holdigaz et Caisse d'Epargne Riviera. Le bilan 2019/2020 est positif avec le soutien de 74 apprentis et un taux de réussite de 91% au CFC.

Les événements de réseautage traditionnellement organisés et coorganisés ont été pour la majorité annulés en 2020 afin de respecter les normes sanitaires en vigueur. Notons toutefois la tenue de l'Acte 2 de l'événement Entreprises durables, coorganisé avec la Commune de Montreux, la Ville de Vevey et l'ESS Après-VD.

La 2e édition du prix économique régional, Les Mérites de l'Economie Riviera-Lavaux, a récompensé 6 entreprises dans les catégories Entreprendre, Proximité, Impact, Rayonnement ainsi que dans les



nouveaux prix spéciaux « Femmes PME » et Développement durable. La diffusion des portraits des finalistes puis des lauréats à la radio, dans la presse ainsi que sur les réseaux sociaux a permis de porter un message positif et inspirant pour toute la région.

- *Actions ciblées – Mesures de soutien*

Commerces de proximité : suite aux premières mesures induisant la fermeture des commerces, Promove a soutenu les sites internet : « Soutien aux commerçants de la Riviera/de Lavaux », à l'initiative des Jeunes Chambres Internationales. Ces plateformes de vente de bons visaient à procurer rapidement de la trésorerie aux commerçants, afin de les aider à faire face à leurs charges fixes. Près de CHF 100'000.00 ont été récoltés à destination de 366 commerces de la région.

A la réouverture de mai, Promove a réalisé une campagne de sensibilisation grand public sur l'enjeu de la consommation locale : « Consommez aussi local que possible et aussi souvent que nécessaire. Sauvez des emplois ». Cette campagne de communication multicanale a été diffusée au travers de l'affichage grand format, de la radio ou encore des transports publics.

A la même période, Promove a pris en charge le traitement des dossiers régionaux dans le cadre de la mesure cantonale en lien aux baux commerciaux. Au total, ce sont plus de CHF 300'000.00 de subsides qui ont été distribués aux commerçants de la région.

Enfin, dans le but de développer la résilience des commerçants en cas de 2^{ème} vague de la COVID-19, Promove a lancé un appel à projets e-commerce dès le début de l'été. Pour prétendre à une subvention de CHF 10'000.00, le projet devait contribuer à la présence en ligne des commerces régionaux et au développement de plateformes logistiques, regrouper les commerçants d'une ou plusieurs Communes et amener un financement au moins équivalent.

PME régionales : dans ce contexte de crise, des rendez-vous individuels ont été organisés en partenariat avec des fiduciaires. Les entreprises ont ainsi pu bénéficier d'une analyse gratuite, par un expert, de leurs structures de coûts et processus, visant à les rendre plus résistantes.

Entreprises exportatrices : les entreprises ayant leur siège et leur production dans la région et une activité commerciale en dehors de nos frontières ont, pour leur part, reçu une invitation au Swiss Economic Forum. A travers cette mesure, les patrons concernés ont pu entrer en contact avec des entrepreneurs suisses-allemands, potentiels nouveaux clients et/ou partenaires commerciaux, techniques ou industriels, situés au sein du périmètre national (même « unité COVID » sur le plan des restrictions).

Ensuite, Promove a mis sur pied une séance d'échange exclusive avec M. Yves Pigneur, « père » du « Business Model Canvas », donnant aux responsables de ces entreprises fleurons de la région l'opportunité de réévaluer leurs stratégies et modèles d'affaires.

Economie touristique : Promove a initié, au côté de MVT, une démarche visant à réunir les acteurs clés de l'économie touristique afin de développer un projet commun d'animation et de positionnement de la destination pour l'été 2020 : « Dolce Riviera ». Cette initiative a notamment permis de profiter des forces disponibles en raison des manifestations annulées. Les associations Montreux A.Live et Vevey A.Live ont pour mission de valoriser cette « union sacrée » dans les années à venir.

En octobre, le Montreux International Tourism Forum a également attiré des nuitées au sein de la région. Ce nouvel événement récurrent sur la thématique du tourisme a, par la même occasion, matérialisé la renaissance de la filière locale d'organisation de congrès professionnels.

- *Dossiers stratégiques*

Développement du plateau de La Veyre-Derrey : le 3 septembre 2020, le futur Parc d'Activités de la Riviera a franchi une étape majeure. Le Conseil communal de Vevey a validé à une large majorité la convention foncière et financière régissant la répartition des futures parcelles et frais



d'équipements du plateau de La Veyre-Derrey. La mise à l'enquête du Plan d'Affectation par la Commune de St-Légier suivra prochainement.

Rénovation du Centre de Congrès : suite au vote négatif de la population en 2019, Promove a réalisé une étude de l'impact économique de l'hôtellerie montreusienne afin d'illustrer l'importance du dossier pour l'emploi et l'économie locale ainsi que l'urgence de trouver une solution au blocage. En septembre 2020, lors du 2^e vote, les montreusiens ont finalement plébiscité le projet de rénovation du 2m2c.

- Vie de l'Association

30 nouvelles entreprises ont rejoint Promove au cours de l'année passée. L'Association compte 348 membres et partenaires au 31.12.2020.

En application des directives sanitaires, l'équipe opérationnelle a adopté le télétravail partiel au cours de l'année, assurant la poursuite des activités de l'Association et le développement de projets spécifiques liés à la crise.

L'Assemblée Générale 2020 a dû être réalisée à distance avec notamment l'organisation d'un vote pour l'élection des nouveaux membres du comité.

Les entreprises de Veytaux en 2020

	Inscriptions		Radiations			Etat au 31.12
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	
Individuelle	0	1	0	0	1	14
S.A.	1	0	0	0	0	11
S.A.R.L.	2	1	1	1	2	19
S.N.C.	0	0	0	1	0	1
Autres	0	1	0	0	0	5
Sous total	3	3	1	2	3	50
Total Veytaux	6		6			

Sources : FOSC et RC (statistique établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)

Solde Commune	0
Solde région	+136



14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2020 de la Municipalité du 19 avril 2021 (préavis No 06/2021),
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2020, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 19 avril 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique : 
C. Chevalley
La Secrétaire : 
B. Menétrey



Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2020 de la CIEHL du 19 mars 2021

No 2 – Rapport d'activités 2020 du Fonds Culturel Riviera du 5 mars 2021



LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agences d'Assurances Sociales
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises



CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2020, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Christian Minacci (dès le 01-01-2020)
Corsier	Franz Brun (jusqu'au 30-06-2020) Arianne Rouge (dès le 01-07-2020)
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey,
Vice-présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux,
Vice-présidence : M. Dominique Martin, syndic de Blonay.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres de la Commission ont été convoqués en 2020, remplacés par leurs suppléants si besoin.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2020 :

Présidence : M. Antoine Stübi, conseiller communal à Vevey,
Rapport : Mme Sarah Dohr, conseillère communale à Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2020 :

Présidence : Mme Susanne Welle, conseillère communale à Veytaux,
Rapport : M. Pascal Mason, conseiller communal à Veytaux.

ACTIVITÉS 2020

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée. La séance fixée en mars a été annulée pour cause de COVID-19. Le CA a été consulté par voie électronique sur le rapport d'activités et les comptes 2019, ainsi que le préavis-type y relatif, qui ont été adoptés à l'unanimité.

2m2c - Projet de sécurisation et de rénovation

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL, le 2m2c offrant un équipement unique et majeur pour les manifestations d'envergure, dont le rayonnement et les retombées bénéficient à l'ensemble de la Riviera. Les dix municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. A relever que le CA a préalablement vérifié et validé la faisabilité financière de ce subside en maintenant à Fr. 5.- / habitant la contribution annuelle des communes à la CIEHL. Les projections réalisées jusqu'en 2022 indiquent en outre que la CIEHL aura la possibilité de poursuivre sa mission en participant au financement d'autres projets régionaux.

A la suite de l'invalidation du vote populaire de février 2019 concernant le projet initial de sécurisation et de rénovation du 2m2c, la Municipalité de Montreux a entamé une démarche participative avec les partis politiques et les groupements d'opposants, avec pour résultat, un projet renouvelé, soutenu désormais par tous les groupes politiques. Le Conseil communal de Montreux l'a approuvé à une très large majorité le 26 février 2020, tout en estimant nécessaire de consulter la population. Initialement prévue le 17 mai et annulée en raison de la crise sanitaire, la votation populaire a eu lieu le 27 septembre 2020, aboutissant à une acceptation massive de ce nouveau projet.

Un préavis spécifique relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la CIEHL a été déposé en décembre 2020 dans les 10 conseils communaux de la Riviera, une fois validé par le CA de la CIEHL et approuvé par les 10 municipalités de la Riviera. Une séance d'information à l'intention des 10 commissions ad hoc a été fixée en février 2021.

Mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R)

Les informations relatives à ce mandat d'étude, finalisé en 2020, sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée de son suivi. Le présent rapport se concentre par conséquent principalement sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2020 pour finaliser ce mandat d'étude.

Pour rappel, cette étude a démarré en automne 2018, s'inscrivant à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation de 2011. Elle a été financée par les communes de la Riviera par le biais de la CIEHL (70%), ainsi que par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud (30%). L'année 2020 a permis d'adopter le rapport de synthèse de l'étude, suite à la consultation des municipalités de la Riviera et de la DGMR. Il est disponible sur le site internet du SAI : <https://www.sai-riviera.ch/CORATetudeP+R.pdf>.

Une dernière facture du mandataire a été payée fin 2020, pour un montant de Fr. 7'754.10, correspondant aux prestations effectuées durant l'année. Le mandat est donc clos.

Budget 2021

Le budget 2021 a été examiné par le CA de la CIEHL en septembre 2020.

Les membres n'ont pas évoqué de modification de la contribution des communes pour 2021. Celle-ci est donc maintenue à Fr. 5.-/habitant sur la base de la population décomptée au 31 décembre 2019.

Les charges prévues pour 2021 se limitent aux frais de gestion et d'administration de la CIEHL, le CA n'ayant pas reçu de nouvelle demande de soutien de la part des Communes membres durant l'année 2020. Par ailleurs, il n'y a pas de perspective de mandat d'étude propre à la Riviera dans le cadre de la CORAT pour 2021, puisque les études à réaliser dans le cadre de l'agglomération Rivelac seront directement financées par les 19 communes impliquées de la Riviera, de la Veveyse et du Haut-Lac, ainsi que par les cantons de Fribourg et de Vaud.

Dès lors, le capital prévisible de la CIEHL au 31.12.2021 sera de Fr. 3'381'220.-.

Pour rappel, la Convention de la CIEHL prévoit que la contribution annuelle des communes soit suspendue lorsque le fonds dépasse la somme de Fr. 3.5 mios. En cas d'acceptation de la participation de la CIEHL aux travaux de sécurisation et de rénovation du 2m2c par les dix conseils communaux, il sera nécessaire de réaliser des provisions annuelles en vue du versement de ce soutien financier à la fin des travaux. La constitution de provisions diminuera d'autant le capital disponible, ce qui permettra de maintenir la contribution des communes au-delà de 2021 de façon à ce que la CIEHL puisse remplir sa mission en faveur d'autres équipements reconnus d'intérêt régional.

Examen des comptes 2019 / budget 2021 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 5 mai 2020 à Vevey, pour l'examen des comptes 2019 et le 4 novembre 2020 à Veytaux, pour celui du budget 2021. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Les séances de la commission ont également permis de faire un point d'information sur les différents projets réalisés et sur la perspective de contribuer au financement du nouveau projet de sécurisation et de rénovation du 2m2c. Au surplus, les modalités de fonctionnement de la CIEHL ont également été rappelées, notamment en ce qui concerne le plafonnement du capital du fonds de la CIEHL à Fr. 3.5 mios.

Concernant le budget 2021, certains commissaires se sont interrogés sur la pertinence de la contribution des communes à la CIEHL compte tenu de l'absence de nouvelle demande de financement et de la situation financière difficile des communes en cette période de pandémie. A l'unanimité, les commissaires ont cependant adopté le budget 2021, reconnaissant ainsi le but de la CIEHL, à savoir celui de constituer un fonds de subventionnement destiné à participer au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional (notamment études, projets, installations, équipements). Certains commissaires ont aussi rappelé qu'avec des revenus de l'ordre de Fr. 400'000.-/an, il faut cumuler plusieurs années de contribution pour être à même de participer de manière substantielle au financement d'équipements d'envergure.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2020

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2019, s'élèvent à Fr. 401'920.-. Ce montant correspond au total des produits, en l'absence d'intérêts en 2020.

S'agissant des charges 2020, elles ont été de Fr. 318'354.80 au total.

Ce montant comprend la participation de la CIEHL, à hauteur de Fr. 300'000.-, au financement du remplacement du Télési de la Châ sur le domaine des Pléiades, dont les travaux ont été réalisés et réceptionnés par l'organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) en décembre 2019.

A ce montant s'ajoute celui de Fr. 7'754.10 correspondant aux prestations du mandataire pour finaliser le mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R).

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion (forfait) de Fr. 10'000.-, facturés par le Service des affaires intercommunales, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 62.20.

Ainsi, le résultat net de l'exercice 2020 est de Fr. 83'565.20. En conséquence, le capital disponible au 31 décembre 2020 est de Fr. 2'998'851.80.

Annexes : Comptes 2020 et préavis-type y relatif

Vevey, le 19 mars 2021 / SAI-IC/nc

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, et M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1^{ère} moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2^{ème} moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2020

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à trois reprises seulement en 2020, la 1^{ère} séance du BE, ainsi que celle du CA, prévues en mars 2020, ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire. Le CA a été consulté par voie informatique sur le rapport d'activités 2019, ainsi que sur les comptes 2019 et le préavis-type y relatif, qui ont tous été adoptés à l'unanimité. L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Institutions bénéficiaires

En 2020, outre l'Agenda régional, 19 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2020 »). Dites institutions ont été durement marquées par la crise sanitaire du COVID-19. En prévision des séances du BE, puis du CA, le SAI a établi plusieurs points de situation quant aux répercussions des décisions fédérales et cantonales sur les institutions bénéficiaires du FCR durant l'année 2020. Ainsi, la programmation de l'immense majorité des institutions a été impactée : fermetures durant la 1^{ère}, puis la 2^e vague de la pandémie, annulations et reports de nombre de manifestations prévues, activité limitée (baisse de la jauge et mesures de protection à instaurer) entre les deux vagues.

Ainsi, sur 19 institutions bénéficiaires, seule la Fondation Vevey Ville d'images a pu réaliser le Festival Images sans changement majeur par rapport aux éditions précédentes, parce que programmé en septembre 2020, entre les deux vagues de la pandémie. Autre institution à n'avoir pas subi de répercussions de la pandémie en 2020 : l'Association Clara Haskil, puisque son concours a lieu tous les deux ans les années impaires (prochaine édition prévue en août-septembre 2021). Enfin, l'édition 2020 du Montreux Choral Festival n'a à nouveau pas eu lieu, sans lien avec la crise sanitaire (décision communiquée au SAI en janvier 2020), mais faute d'un nombre suffisant d'inscriptions de chœurs depuis l'automne 2019.

Toutes les autres institutions bénéficiaires ont été impactées par les interdictions et restrictions, bien qu'à des degrés divers. Cinq d'entre elles ont été contraintes d'annuler l'entier de leur programmation, parfois au dernier moment : l'Association des Musées de la Riviera vaudoise, l'Association Nox Orae, l'Association de la Semaine internationale de Piano, la Fondation du Septembre Musical et la Fondation Montreux Comedy Festival. Quant aux autres institutions, toutes ont dû annuler des événements programmés et chercher à les reporter durant l'année ou en 2021.

Au sein de nombre d'institutions, des réflexions ont été engagées pour imaginer des alternatives à leur programmation habituelle, de façon à pouvoir continuer à assurer une offre culturelle malgré les contraintes sanitaires : offre via internet et les réseaux sociaux, augmentation du nombre de représentations programmées pour anticiper une baisse possible de la jauge des salles, programmation axée sur des artistes de Suisse, diversification de l'offre et des lieux de concerts, notamment dans le cadre de l'initiative « Dolce Riviera » prise par les principaux acteurs touristiques, culturels et économiques de la région avec le soutien des collectivités publiques pour promouvoir la destination.

Lors de la séance de juin, les membres du CA ont décidé à l'unanimité de soutenir les institutions bénéficiaires, impactées par la crise sanitaire, en maintenant les subsides 2020 qui leur avaient été annoncés pour cette année-là. Signal politique jugé nécessaire et important, dans un contexte de subsidiarité des aides cantonales et fédérales, le CA a rendu cette décision publique par voie de communiqué de presse.

Dans la perspective de l'année 2021 et avec la poursuite de la crise du COVID-19, le CA a confirmé, lors de sa séance de décembre, sa volonté de maintenir les subventions aux institutions bénéficiaires, tout en respectant le but du FCR, soit en s'assurant que les subventions octroyées sont bien affectées aux charges artistiques effectives desdites institutions. Si tel ne devait pas être le cas, le CA a admis le principe d'un rééquilibrage de la subvention pour les institutions qui seraient concernées.

Intégration de l'Association Vevey International Funny Film Festival dès 2021

En 2020, les membres du CA, puis les 10 municipalités de la Riviera, ont accepté à l'unanimité d'intégrer l'Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF) au sein des institutions bénéficiaires du FCR dès 2021. Créée à Vevey en 2014, l'AVIFFF a pour but de mettre en lumière le cinéma comique à l'occasion d'un festival de quatre jours (fin octobre – début novembre), à Vevey : des dizaines de projections, des films du monde entier, un invité d'honneur, une compétition internationale de longs métrages, ainsi que de courts métrages, des soirées festives, etc. Seul festival consacré au film comique en Suisse et l'un des rares à l'échelle internationale, ses initiateurs sont des professionnels et la manifestation touche désormais un public toujours plus large sur la Riviera et en Romandie.

Agenda culturel régional

En raison de la crise sanitaire, l'agenda régional a paru à quatre reprises, au lieu des six habituelles. En effet, les éditions de mai-juin et de juillet-août n'ont pas vu le jour en raison des incertitudes dues à l'impact de la pandémie sur la tenue de manifestations.

Concernant son financement, rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts de l'agenda via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année – subvention maintenue en 2020 malgré l'annulation de deux des quatre éditions.

Par ailleurs, le FCR a été associé à une démarche, conduite par la Direction de la culture de Vevey (DC – Vevey) et en partenariat avec MVT, visant la mise en œuvre progressive d'un agenda régional digital, dans le but d'assurer une meilleure visibilité de l'offre culturelle et de moderniser les bases de données tout en maintenant la possibilité d'une version papier. Le FCR participera au financement de ces travaux en 2021, tout comme la DC – Vevey et MVT.

Budget 2021

Comme pour 2020, le budget 2021 a été établi en tenant compte des seules charges nécessaires, soit les subventions aux institutions bénéficiaires, l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que les frais d'administration / gestion (SAI / fiduciaire).

Les revenus de l'année 2021 comprennent les contributions des communes de la Riviera équivalant à Fr. 47.00 / habitant, calculées sur la base de la population résidante de la Riviera au 31.12.2019. Ces revenus sont complétés par une provision réalisée sur l'exercice 2020 destinée à l'intégration de l'AVIFFF, ainsi que par la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour pour l'Agenda régional. Ainsi, le montant des revenus du FCR s'élèvera à Fr. 3'807'600.- en 2021.

Le solde prévisible du FCR au 31 décembre 2021 est de Fr. 0.-.

Le budget 2021 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2020.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2020, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel en annexe). Parmi celles-ci, quatre demandes ont reçu une réponse favorable car entrant dans les critères d'octroi du Fonds.

Les créations soutenues ponctuellement par le FCR ont évidemment aussi été impactées par la crise sanitaire, entraînant pour plusieurs d'entre elles le report total ou partiel des représentations en 2021.

Enfin, signalons que trois demandes sont parvenues au FCR en fin d'année 2020, qui seront traitées en 2021.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2019 et en octobre pour l'examen du budget 2021, en présence d'une délégation du CA. Au vu des mesures sanitaires, seuls les membres ont été convoqués, remplacés si besoin par leurs suppléants. Basées sur l'année législative et le tournoi établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2020 :

Président : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne;
Rapporteur : M. Jacques Vallotton, conseiller communal à La Tour-de-Peilz.

- Séance d'octobre 2020 :

Président : M. Pierre Butty, conseiller communal à Vevey;
Rapporteur : Mme Dominique Pittet, conseillère communale à Jongny.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2019 et du budget 2021 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2020

Recettes :

- Les contributions des communes, de Fr. 47.-/habitant, s'élèvent à un peu plus de Fr. 3.77 millions.
- La participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional, de Fr. 12'000.-.
- Les montants provisionnés en 2019 pour un peu plus que Fr. 51'000.-. Ces provisions étaient destinées d'une part à une augmentation exceptionnelle de la subvention attribuée à la Fondation Vevey ville d'images pour l'acquisition de matériel scénographique pour l'Espace Images, d'autre part à des aides à la création et des soutiens ponctuels, ainsi qu'au contrôle des comptes 2019 par la fiduciaire.

Ainsi, les recettes globales se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.84 millions.

Charges :

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'est élevé à un peu plus de Fr. 3.66 millions, un montant donc inférieur au budget.

Cette baisse des charges s'explique par l'annulation de deux des six éditions de l'Agenda culturel Riviera, ce qui a conduit à une diminution des frais d'environ Fr. 46'000.-. Par ailleurs, l'annulation de l'édition 2020 du Montreux Choral Festival équivaut à un montant non dépensé de Fr. 55'000.-

- Le montant total des aides à la création versées en 2020, pour des demandes traitées et admises en 2019 et en 2020, s'élève à Fr. 33'000.-.

- Diverses provisions ont été constituées :
 - Fr. 18'000.- pour des aides à la création traitées et admises en 2020 et à verser en 2021 ;
 - Fr. 15'000.- en vue de l'intégration de l'AVIFFF au sein des institutions bénéficiaires du Fonds dès 2021 ;
 - Fr. 30'000.- pour des augmentations exceptionnelles de la subvention à deux institutions bénéficiaires, soit :
 - Fr. 10'000.- attribués à l'Association Tous Artistes Confondus – RKC pour contribuer à pérenniser l'activité en réduisant la part restante de travail bénévole en son sein et
 - Fr. 20'000.- destinés à la Fondation Vevey ville d'images pour contribuer à l'exploitation de l'Espace Images ;
 - Fr. 22'000.- pour l'attribution d'un mandat visant le développement d'une version digitale de l'Agenda régional.
- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, selon la nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2019, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2020.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Solde au 31 décembre 2020 :

Les charges ayant été moins importantes que prévues durant l'exercice 2020, le solde au 31 décembre s'élève à Fr. 24'584.40. Conformément à la Convention du FCR, ce solde excédentaire non attribué sera déduit de la contribution des communes en 2021.

Annexes : - Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2020
- Liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2020
- Comptes 2020

Vevey, le 5 mars 2021 / SAI - CRO/IC/nc

LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2020

ACCEPTÉES

- Compagnie Le Sapajou – « ... Pour en finir avec la question juive (l'être ou pas) » (aide à la création)
- Union Chorale de la Tour-de-Peilz – « Hymne à la vie » (aide à la création)
- Théâtre-Ensemble Chantier Interdit – « Le Cantique des cantiques / Lamentation » (aide à la création)
- Association Trois Petits Points – « Ste Jeanne des abattoirs » (aide à la création)

REFUSÉES

- Société des concerts de St-Martin – Mr Ré-Dièze et Mlle Mi-Bémol »
- Groupe théâtral Les Snooks – St-Légier – « Vacances de rêve »
- Editions de la Thièle – « Vevey 1860-1914, une belle époque ? »
- Orchestre Da Chiesa – Concert Mozart avec les chœurs Usu Canendi et la Tarentelle
- Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles – Soutien à l'activité
- Compagnie Sörörö – « On n'est pas venues les mains vides »
- Chœur Symphonique de Vevey – Concert Puccini avec Orchestre des Variations Symphoniques
- Association Frédéric Recrosio – « Généralités expéditives avant le désastre »
- Association Deeva Dance – « Be my Valentine »
- Compagnie Les Eaux Courantes – « Constellations méridiennes »
- Association La BoB Compagnie – « Elisabeth is back »
- Association Muavi – « The man who mistook is wife for a hat »
- Compagnie Alsand – « Ils vécutent enfants et firent beaucoup d'heureux »

